NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quarante-quatrième session de la Commission

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Sixième session de la CAMEF

Quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

Addis-Abeba (Éthiopie)
28 et 29 mars 2011

Distr.: GÉNÉRALE
E/ECA/CM/44/2/Rev.1
AU/CAMEF/MIN/Rpt(VI)/Rev.1
27 mars 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Rapport du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Traduction certifiée par PCMS

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba du 24 au 27 mars 2011. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Winford Masanjala, au nom du Ministre des finances et Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Bureau des commissions régionales à New York, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Union internationale des télécommunications (UIT).

4. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs: Allemagne, Belgique, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France et Japon. Le Vatican était également représenté à titre d'observateur.

5. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: Action Aid International, Africa Business Group, African Health Economics and Policy Association (AfHeA), Africa Humanitarian Action, African Public Health Alliance, Agence canadienne de développement international (ACDI), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Banque africaine de développement (BAD), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA),

Traduction certifiée par PCMS

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Banque mondiale, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Coalition pour le dialogue en Afrique (CoDA), Commission européenne (CE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Confédération panafricaine des employeurs, Consortium of Christian Relief and Development Associations (CCDRA), Development Finance International, Envisioning Ethiopia, Fahamu Networks for Social Justice, African Woman Solidarity (FAS), Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Fonds monétaire international (FMI), Forum et réseau africains sur la dette et le développement (AFRODAD), Gavi Alliance, Global Business Coalition, Global Fund, Initiative «Un enfant, un ordinateur», Institute for Social Studies (ISS), Johns Hopkins CCP, Ligue des États arabes, Mckinsey and Co., Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Marie Stopes International, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Mission des Etats-Unis auprès de l'Union africaine, Mo Ibrahim Foundation, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation internationale des employeurs (OIE), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, Oxfam International (OXFAM), Partenariat Faire reculer le paludisme (RBM), Princess of Africa Foundation, Reality of Aid Africa, Save the Children International, Standard Chartered Bank, The Horn Economic and Social Policy Institute (HESPI), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), United States Agency for International Development (USAID), Uniting the Trade Unions in Africa (ITUC-Africa) et World Vision.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la reunion.

2. Élection du Bureau.

3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.

4. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.

5. Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.

6. Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et Position commune africaine sur les OMD.

7. Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2010 :

- *Examen des progrès de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement ;*

- *Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement ;*

- *Examen annuel de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique ;*

- *Changement climatique et développement en Afrique ;*

- *Examen décennal des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique ;*

- *Suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique ;*

- *Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ;*

- *Rapport sur la science et technologie au service du développement en Afrique ;*

8. Présentation et examen du document de travail portant sur le thème de la Conférence: *Gérer le développement en Afrique.*

9. Questions statutaires :

- *Rapport annuel de la CEA, 2011 ;*

- *Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2012-2013;*

- *Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) ;*

- *Statuts du Fonds monétaire africain et annexes ;*

- *Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de 2010 ;*

- *Note d'information sur les grandes conférences de la Commission de l'UA et de la CEA à venir.*

10. Questions diverses.

Traduction certifiée par PCMS

11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.

12. Clôture de la reunion.

Élection du Bureau

7. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant :

Président:	Guinée
Premier Vice-Président :	Rwanda
Deuxième Vice-Président:	République centrafricaine
Troisième Vice-Président:	Mauritanie
Rapporteur:	Malawi

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture

8. M. Winford Masanjala, Directeur des affaires économiques au Ministère des finances de la République du Malawi, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministre des finances et Président du Bureau sortant du Comité d'experts. Il a noté que le thème de la réunion de 2011, « Gérer le développement en Afrique », était l'une des questions fondamentales qui méritait que les pays africains lui consacrent une attention soutenue s'ils voulaient être en mesure d'exécuter durablement leurs programmes de développement respectifs. Si la croissance économique du continent avait été remarquable ces dernières années, il n'en demeurait pas moins que dans de nombreux pays, les taux de croissance étaient restés en deçà des niveaux requis pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la croissance ne s'était pas accompagnée d'une réduction concomitante des niveaux de pauvreté et elle n'avait pas non plus permis de créer suffisamment d'emplois.

9. M. Masanjala a mis en exergue les principaux points figurant dans les conclusions de la réunion de Lilongwe, ainsi que certains des résultats obtenus durant son mandat, notamment la rédaction d'un projet de plan de protection sociale pour la main-d'œuvre des secteurs informel et agricole et une réunion de groupe d'experts de l'économie informelle et rurale. Des progrès avaient également été accomplis dans certains domaines tels que le changement climatique, les statistiques, l'intégration régionale, la prise de décisions financières africaines et les efforts pour repositionner l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

10. Abordant le thème de la Conférence, M. Masanjala a précisé que le rôle de l'État dans le développement, particulièrement dans les pays en développement, ne saurait être trop souligné. Ainsi, le thème de cette année était-il d'une importance cruciale pour les pays africains, du fait qu'il les appelait à repenser le rôle de l'État dans la transformation économique et dans le développement du continent. Le rôle central de l'État dans la réussite économique des « Tigres asiatiques » et de certains pays d'Amérique latine était un argument de plus en faveur d'un rôle plus effectif de l'État dans la gestion du développement en Afrique. M. Masanjala a invité les participants à se pencher en particulier sur le rôle de l'État dans le développement de l'Afrique, afin de définir un ensemble approprié

Traduction certifiée par PCMS

d'interventions permettant de renforcer le rôle de l'État et d'autres acteurs dans l'exécution des tâches essentielles nécessaires pour assurer la transformation économique en Afrique.

11. Dans son allocution liminaire, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine (CUA), a fait une déclaration au nom du Président de la Commission, Jean Ping. Il a salué les efforts faits par la CUA et la CEA, et qui avaient permis d'organiser conjointement des réunions annuelles avec le succès qu'on connaît.

12. M. Mkwezalamba a rappelé que le thème de la Conférence, convenu lors de la réunion de Lilongwe en mars 2010, était fondé sur le fait que la croissance économique de la plupart des pays africains au cours de la décennie écoulée ne s'était traduite ni par une réduction de la pauvreté ni par une hausse du niveau de vie de tous les citoyens. Aussi convenait-il de revoir le rôle de l'État dans la gestion du développement, s'agissant en particulier de la transformation économique et sociale. Il était important, pour définir ce rôle dans la gestion du développement de l'Afrique, de tirer des enseignements des expériences des « Tigres asiatiques » et de certains pays d'Afrique et d'Amérique latine. Les participants à la réunion devraient examiner de façon critique le rôle et les fonctions de l'État dans la gestion et la transformation économiques, ainsi que la nature et l'envergure des efforts à mener dans un contexte africain. De fait, la réussite de l'État développementiste dépendrait de l'intervention d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé et la société civile.

13. Passant en revue d'autres points à l'ordre du jour de la réunion, M. Mkwezalamba a souligné l'importance du rôle que l'intégration régionale pourrait jouer dans le développement de l'Afrique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. À cet égard, il a noté que le Programme minimum d'intégration, conçu par la CUA en collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), était essentiel pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique. Il a fait observer que le Rapport 2011 sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement montrait que le continent progressait sur cette voie, mais lentement. À cet égard, l'État développementiste jouerait un rôle décisif pour assurer l'accélération des progrès, ainsi que des avancées proportionnelles en matière de réduction de la pauvreté et de création de richesse pour les populations africaines, grâce à la croissance économique. Le Commissaire Mkwezalamba a de plus souligné la nécessité pour l'Union africaine de mobiliser de nouvelles sources de financement, pour pouvoir faire face à des défis toujours plus nombreux.

14. Pour conclure, le Commissaire a souligné le fait que les débats de la réunion seraient déterminants pour les efforts que déploie l'Afrique pour réduire la pauvreté et les inégalités, créer des emplois et promouvoir le développement durable. À cette fin, il était essentiel de définir clairement le rôle de l'État dans la gestion du développement dans un contexte africain.

15. Dans son allocution d'ouverture, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et lui a exprimé sa gratitude pour l'appui qu'il fournissait aux activités de la CEA et de la Commission de l'UA. Il a fait observer que l'importance de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de la CEA et de l'UA en tant que forum pour le dialogue et la recherche de consensus sur les questions importantes de développement avait été également reconnue par le Sommet de l'Union africaine tenue à Kampala en juillet 2010.

Traduction certifiée par PCMS

16. Le Secrétaire exécutif a brièvement passé en revue les résultats économiques et sociaux obtenus par l'Afrique au cours de l'année dernière et a indiqué que les perspectives d'une amélioration des résultats économiques de l'Afrique en 2011, demeuraient favorables. En 2010, l'Afrique avait réalisé une croissance moyenne de 4,5%, contre 2,3% en 2009 et maintiendrait fort probablement une croissance stable de l'ordre de 5% en 2011. Cette performance relativement solide avait été favorisée par de bons résultats dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles, la reprise des activités touristiques et le recours de certains pays à des politiques anticycliques. Toutefois, bien que les taux de croissance projetés pour 2011 soient plus élevés que ceux obtenus en 2009 et en 2010, ils étaient généralement plus faibles que les taux de la période précédant la crise et étaient entourés par un certain nombre de risques et d'incertitudes. Le Secrétaire exécutif s'est dit préoccupé par le fait que la croissance relativement forte réalisée par l'Afrique ne se soit pas traduite par une réduction de la pauvreté, car cela nécessiterait une création importante d'emplois, notamment pour les jeunes. Il a noté en particulier que le chômage élevé dans de nombreux pays africains, combiné à la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, ainsi qu'aux effets du changement climatique, pouvaient nuire à la stabilité sociale et entraver la croissance économique, comme cela a été observé récemment dans plusieurs pays.

17. Abordant le thème de la Conférence, M. Janneh a fait observer que celui de la Conférence de cette année remettait la question du développement à l'ordre du jour de la gouvernance en Afrique. Jusque-là, on avait infléchi de façon appréciable les discours et les attitudes en faveur de la responsabilisation, de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit en Afrique. Cela dit, il faudrait également faire preuve d'un engagement analogue vis-à-vis de la restauration de la croissance économique et du développement en tant que préoccupation centrale des politiques et de leur élaboration en Afrique. Deuxièmement, la réunion fournirait l'occasion d'examiner des questions sectorielles et intersectorielles comme celles relevant des politiques commerciales et industrielles ainsi que les politiques sociales, environnementales et de promotion de l'égalité entre les sexes énoncées dans les OMD. Par dessus tout, le thème de la Conférence permettrait de débattre de manière plus approfondie de la dynamique des relations entre un État développementiste efficace et d'autres parties prenantes telles que le secteur privé et la société civile. M. Janneh a souligné la nécessité d'une vision claire du développement et de cadres de planification cohérents et coordonnés. Il a fait observer que plusieurs pays africains avaient déjà entrepris cette démarche et que la CEA avait collaboré avec eux pour mettre en place des capacités de planification, en particulier grâce au rôle important que pouvait jouer un Institut africain de développement économique de planification (IDEP) repositionné, qui avait besoin de ressources supplémentaires pour approfondir son travail dans ce domaine vital.

18. En ce qui concerne la question de la gouvernance en matière de développement, le Secrétaire exécutif a noté qu'il y avait lieu d'examiner la dimension régionale du développement ainsi que ses tendances à l'échelle internationale. Tout en accordant l'attention voulue aux processus nationaux, les États africains devraient intégrer la coopération régionale et transfrontalière dans l'élaboration de leurs politiques. L'intégration régionale et la fourniture d'une infrastructure de première qualité étaient indispensables si l'Afrique comptait surmonter les difficultés liées à la taille modeste des économies nationales. Les tendances internationales avaient également des incidences sur la gouvernance en matière de développement en Afrique, notamment dans le cadre des négociations mondiales telles que celles portant sur le commerce et le changement climatique. Le monde s'acheminait désormais vers l'« économie verte » et l'Afrique était confrontée au défi consistant à trouver un équilibre entre son souhait de réaliser une croissance rapide conformément aux processus traditionnels et la nécessité de

Traduction certifiée par PCMS

s'adapter au changement climatique et de réaliser selon des principes environnementaux un développement plus durable.

19. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a passé en revue les réalisations du secrétariat de la CEA en 2010 et souligné que les partenariats avaient constitué un élément clef des activités de la Commission durant cette année. À cette fin, il a informé la réunion que le Bureau d'appui du secrétariat conjoint UA/BAD/CEA avait déjà été mis en place et que la collaboration avec les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux continuait à être intensifiée. Il a également affirmé que la CEA demeurait attachée à la collaboration avec la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement, les CER et tous les États membres aux fins de la réalisation du programme de développement de l'Afrique et de sa vision dans divers domaines programmatiques.

Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique
(point 4 de l'ordre du jour)
(E/ECA/COE/30/2, AU/CAMEF/EXP/2(VI))

20. Le secrétariat a présenté un document intitulé *Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2010*. La présentation a mis l'accent sur deux messages clefs. Premièrement, l'évolution de la situation de l'économie mondiale en 2010 avait eu des incidences positives globales pour les pays africains, encore que l'ampleur et l'orientation de ces incidences aient varié d'un pays à l'autre et d'une sous-région à l'autre. Deuxièmement, l'Afrique avait maintenu et renforcé son redressement économique au lendemain de la récente crise économique et financière mondiale, mais la croissance demeurait au-dessous du niveau nécessaire pour réduire la pauvreté et réaliser les OMD.

21. Le taux de croissance mondial du PIB était passé de -2,1% en 2009 à 3,6% en 2010 et, dans le même temps, le taux de croissance du PIB de l'Afrique était passé de 2,4% à 4,7%. En 2010, la reprise économique de l'Afrique avait été impulsée en grande partie par la hausse des produits de base et de la demande intérieure dans de nombreux pays africains et par l'augmentation des investissements étrangers directs dans les industries extractives, le relèvement du secteur du tourisme et l'amélioration régulière de la gestion macroéconomique saine. Les comptes courants et les équilibres budgétaires s'étaient légèrement détériorés mais, dans l'ensemble, étaient restés à un niveau acceptable dans la plupart des pays africains. Une offre suffisante de produits agricoles, des capacités de production excédentaires et le renforcement de la monnaie de certains pays avaient permis de maîtriser les pressions inflationnistes.

22. Sur le front du développement social, il a été noté que malgré des améliorations sensibles de certains indicateurs comme l'éducation et l'égalité homme-femme, dans l'ensemble les progrès dans la réalisation des OMD restaient lentes. L'incapacité du continent de traduire la croissance économique en création d'emplois dignes de ce nom et, partant, en réduction de la pauvreté, était imputable à l'étroitesse de la base de production et à la faiblesse du niveau de transformation économique, en plus de la grande inégalité et de l'insuffisance des enveloppes budgétaires à finalité sociale dans certains pays.

23. Dans le débat qui a suivi, plusieurs participants ont souligné le besoin d'assortir la vue d'ensemble d'une analyse, de manière à fournir une ventilation sectorielle des sources et éléments déterminants de la croissance en Afrique. La réunion a exprimé son souci devant le fait que, malgré sa forte reprise économique, l'Afrique se heurtait encore à la difficile tâche de procéder à sa transformation économique afin de réduire sa dépendance à l'égard de la production et de l'exportation

de produits de base. La croissance économique du continent demeurait extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, en particulier à la volatilité de la demande et des cours des produits de base. La réunion a donc insisté sur la nécessité pour l'Afrique d'élargir sa base de production et d'entreprendre les réformes structurelles et institutionnelles nécessaires pour construire des infrastructures, renforcer l'intégration régionale et promouvoir le rôle du secteur privé dans le processus de développement.

24. Le Comité d'experts s'est dit préoccupé par le taux élevé de pauvreté et de chômage en particulier chez les jeunes malgré la forte croissance enregistrée dernièrement par de nombreux pays, et a souligné la nécessité d'adopter les stratégies et politiques voulues. Les échanges ont aussi porté sur le besoin impérieux de développement social qui devrait faire partie intégrante des politiques de croissance et de développement en Afrique et sur le fait que l'Afrique devait absolument assurer la cohésion sociale pour consolider et promouvoir son programme de développement.

25. Les débats ont débouché sur les recommandations spécifiques ci-après :

a) Il est nécessaire, pour faciliter une diversification et une transformation économique véritable et conséquente, de maîtriser la volatilité qui découle des fluctuations macroéconomiques internationales et d'atténuer l'impact des chocs extérieurs;

b) Bien que la gestion macroéconomique demeure prudente, les équilibres macroéconomiques des pays africains doivent être maintenus à des niveaux viables et de nature à renforcer la croissance;

c) Il est nécessaire de concevoir des politiques de lutte contre les contraintes structurelles que représentent le manque d'infrastructures, la rigidité des cadres réglementaires et la faiblesse de l'intégration régionale;

d) Il faut mettre en place des politiques propres à promouvoir la croissance partagée et la création d'emplois pour relever les niveaux de vie, en particulier l'intégration de la problématique hommes-femmes et des préoccupations de la jeunesse dans la planification du développement et le budget national ;

e) L'analyse des facteurs de croissance devrait inclure une ventilation des sources et des éléments déterminants de la croissance, lesquels varient d'un pays à l'autre.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [Point 5 de l'ordre du jour]
(E/ECA/COE/30/10/Rev.1, AU/CAMEF/EXP/10 (VI)/REV.1)

26. Le Secrétariat a fait une présentation fondée sur le rapport intitulé, *Vue d'ensemble des progrès vers l'intégration régionale et continentale en Afrique.* La présentation a souligné les progrès réalisées par les communautés économiques régionales (CER) dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est la seule CER à avoir atteint le stade du marché commun. Les autres en sont au stade de la zone de libre-échange ou s'acheminent lentement vers l'union douanière. La présentation a recensé un certain nombre de difficultés qui continuaient d'entraver les progrès vers l'intégration régionale en Afrique, à savoir entre autres l'incorporation insuffisante des accords régionaux dans les politiques et stratégies de développement nationales et les enveloppes budgétaires, la non-application des protocoles relatifs à la

Traduction certifiée par PCMS

liberté de circulation des peuples et au droit d'établissement et l'insuffisance du financement des programmes et projets d'intégration. Parmi les initiatives prises par l'Union africaine pour relever ces défis, figuraient la création de la Banque africaine d'investissement, de la Banque centrale africaine et du Fond monétaire africain, le Programme minimum d'intégration, le Plan d'action pour le développement industriel en Afrique et du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

27. Lors du débat qui a suivi, de nombreux participants ont souligné l'importance de l'intégration régionale en Afrique et demandé aux États membres de réaffirmer leur attachement au processus d'intégration. À cet égard, la réunion a insisté sur le besoin de paix, de sécurité et de stabilité, ainsi que sur la nécessité de faciliter la liberté de circulation des peuples et des facteurs de production. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité de prêter attention aux risques posés par le chômage des jeunes et les inégalités entre les hommes et les femmes dans les politiques, programmes et projets d'intégration, de manière à prendre en compte les besoins spécifiques et les débouchés propres aux femmes et aux jeunes, en tant que groupes sociaux à ne pas négliger.

28. Le débat sur la question du financement de l'intégration régionale, a insisté sur la nécessité de mettre rapidement en place les mécanismes d'autofinancement appropriés ainsi que le Fonds d'intégration de façon à ce que les programmes et projets d'intégration puissent être mis effectivement en application, compte tenu de certaines préoccupations exprimées quant au fait que les mécanismes de caractère budgétaire pourraient avoir un impact négatif pour certains États membres.

29. S'agissant de la prise en compte de l'intégration régionale au plan national, le Comité a suggéré, pour ce faire, de consacrer l'intégration régionale dans les constitutions nationales comme moyen de garantir un engagement et un soutien nationaux durables en faveur du processus. La réunion a aussi insisté sur la nécessité de faire mieux connaître au grand public le programme d'intégration régionale pour encourager la société civile à y prendre une part active. Dans le même ordre d'idées, il a été suggéré que les États membres mettent en place un réseau d'experts au niveau national pour examiner tous les objectifs et décisions de l'UA, de manière à contribuer à dynamiser et à accélérer les progrès vers l'intégration régionale.

30. Le Comité a par ailleurs débattu de la question de l'appartenance à plusieurs CER, qui avait contribué à ralentir les progrès vers l'intégration régionale. Il a fait observer qu'un certain nombre d'institutions panafricaines traitait des questions d'intégration régionale et que les États membres étaient souvent écartelés entre leurs différentes obligations de financement de ces institutions. À cet égard, le Comité a souligné la nécessité de faire un effort de rationalisation pour réduire le nombre d'institutions qui s'occupaient d'intégration régionale, afin d'éviter les doublons et le gaspillage de ressources. De plus, il a exhorté les États membres ayant adhéré à plusieurs CER à prendre des décisions radicales concernant ces adhésions, cette situation étant un frein à la formation des unions douanières.

31. Le Comité a aussi pris acte de la réticence de certains États membres à abandonner leur souveraineté au profit d'organes supranationaux, ce qui constituait un obstacle majeur à la réalisation de l'intégration continentale. Sur ce point, le débat en cours sur le gouvernement de l'Union envisagé illustrait un cas où des États membres n'étaient pas disposés à soutenir une telle proposition de crainte surtout de perdre leur souveraineté. Le Comité a toutefois conclu qu'il fallait traiter de la question de la souveraineté au plus haut niveau, à savoir celui des chefs d'État et de gouvernement.

32. Les cibles fixées en matière d'agriculture, de santé et d'éducation ont fait l'objet de discussions. Sur ce point, il a été fait observer qu'il y avait de toute évidence des avantages et un intérêt à fixer des objectifs, mais qu'il fallait aussi tenir compte de ce que cela impliquait en termes de crédits budgétaires, était donné que les priorités définies par les pays entraient en concurrence pour se voir attribuer des ressources limitées.

Recommandations :

a) Exhorter la CUA à accélérer l'adoption de mécanismes d'autofinancement appropriés et la mise en place du Fonds d'intégration pour renforcer le programme d'intégration régionale de l'Afrique.

b) Encourager les États membres à poursuivre leurs efforts moyennant toute une gamme de mesures, dont la mise en place de réseaux nationaux d'experts, pour incorporer les décisions et engagements pris en matière d'intégration régionale dans les plans et stratégies de développement national, ainsi que dans les allocations budgétaires.

c) Exhorter les CER, la CUA, les États membres, les organisations régionales et continentales ainsi que les partenaires de développement, à intégrer les questions relatives aux femmes et aux jeunes dans les programmes et projets d'intégration régionale et les mécanismes de soutien.

d) Demander aux États membres, qui ne l'ont pas encore fait, d'inclure des dispositions relatives à l'intégration régionale dans leur plan de développement national et dans leur législation nationale en s'appuyant sur la constitution.

e) Demander aux États membres d'accélérer la suppression des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services sur tout le continent

f) Demander que la question de l'intégration régionale ainsi que les recommandations formulées soient soumises, compte tenu de leur caractère constitutionnel, au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA pour examen et approbation.

Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et Position commune africaine sur les OMD (point 6 de l'ordre du jour)
[E/ECA/COE/30/9, AU/CAMEF/EXP/9(VI)]

33. Le secrétariat a présenté un exposé sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD en Afrique au cours de l'année écoulée. Il a souligné que ces progrès avaient été importants dans des domaines tels que l'enseignement primaire, l'autonomisation des femmes, la viabilité de la dette et l'accès aux traitements contre le VIH/sida mais qu'ils avaient été lents en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la santé et la protection de l'environnement. D'une manière générale, la majorité des pays africains n'était pas en voie d'atteindre d'ici à 2015 la plupart des cibles définies dans le cadre des OMD. Après la récente crise économique et financière, la reprise offrait à l'Afrique la possibilité de mettre à profit une croissance économique accélérée pour atteindre les OMD.

Traduction certifiée par PCMS

34. Le secrétariat a déclaré que la protection sociale devait être considérée comme une option politique pour accélérer la réalisation des OMD et que certains instruments de protection sociale s'étaient révélés très efficaces pour lutter contre la pauvreté, surtout lorsqu'ils étaient institutionnalisés. Il a fait mention d'énormes différences interrégionales et intrarégionales dans la réalisation des OMD, ainsi que de problèmes de données. Enfin, il a souligné que les partenaires de développement devaient moins se disperser dans leurs efforts et se concentrer sur les priorités liées aux OMD.

35. Au cours du débat général qui a suivi, les participants ont mis en lumière les principales options et stratégies que les pays africains devaient mettre en oeuvre au niveau politique pour accélérer la réalisation des OMD.

36. Le fait que la croissance économique n'a pas contribué à la réduction de la pauvreté ni à la réalisation d'autres OMD essentiels a été au centre des débats. De nombreux participants ont noté avec préoccupation que la croissance économique, bien qu'elle semble encourageante, n'avait pas créé assez d'emplois, et que les niveaux de pauvreté demeuraient élevés. Il a été mentionné en outre que dans de nombreux pays, la croissance économique était en grande partie tirée par les industries extractives, c'est-à-dire des activités à forte intensité capitalistique qui ne créaient pas suffisamment d'emplois et ne contribuaient pas à réduire la pauvreté.

37. Plusieurs participants ont mentionné que certaines données statistiques se n'étaient pas disponibles ou que celles qui étaient présentées ne reflétaient pas la situation des pays. Ils ont par exemple, cité la pauvreté absolue ainsi que le fait que l'indicateur des OMD sur la pauvreté ne traduisait peut-être pas avec exactitude la réalité sur le terrain. Il a également été dit qu'il était difficile, faute de données, d'évaluer les progrès.

38. Des doutes ont également été exprimés quant à la validité des indicateurs et des cibles des OMD pour évaluer le développement social. Par exemple, les taux de scolarisation dans le primaire ne renseignaient pas sur la réalité de la qualité de l'éducation. De nombreux participants ont soulevé la question de la pertinence des indicateurs et suggéré de ne pas se limiter à ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

39. En ce qui concerne l'intégration régionale et la mutualisation des pratiques les plus efficaces pour atteindre les OMD, il a été souligné que l'intégration régionale ne pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté que si elle était fondée sur la paix et la stabilité politique. La question du lien entre les partenariats intra-africains et l'intensification des efforts déployés pour atteindre les OMD, a également été soulevée. L'interdépendance des OMD concernant la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté et la santé a été soulignée. Les participants ont noté que les cibles des OMD relatives à l'environnement étaient souvent négligées et que les programmes environnementaux étaient insuffisamment financés. Il fallait intégrer les OMD dans les plans nationaux de développement et leur accorder une place prioritaire dans les politiques économiques et sociales. La question a été posée de savoir si, aux fins de la réalisation des OMD, l'APD devait être allouée directement aux secteurs sociaux ou par l'intermédiaire des secteurs productifs. Il a également été mentionné que le chômage des jeunes était l'un des problèmes majeurs susceptible de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité politique.

Traduction certifiée par PCMS

Recommandations

40. Les mesures ci-après ont été recommandées :

a) Il faudrait s'employer en priorité à insuffler le dynamisme économique dans un contexte de stabilité macroéconomique, à forger le lien politique approprié entre la démocratie, le développement économique et les OMD, à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement et à remédier aux déficits en matière d'infrastructures ;

b) Les pays devraient accorder la priorité aux OMD et les intégrer dans leurs plans et stratégies de développement nationales avec la participation active de la société civile et du secteur privé et en accélérer la mise en œuvre grâce à un mécanisme adéquat. Des mécanismes de responsabilisation appropriés devraient également être mis en place ;

c) La CEA et la CUA devraient, pour assurer la réalisation des OMD en Afrique, établir un programme spécial en deux phases dont la première correspondrait à la période restant à courir jusqu'en 2012 et la seconde à la période comprise entre 2012 et 2015 ;

d) Un mécanisme de dialogue entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile devrait être mis en place pour promouvoir la transformation économique, la création d'emplois, la bonne gouvernance et la transparence de l'aide ;

e) Si l'on attendait des partenaires de développement qu'ils honorent leurs engagements et effectuent leurs versements au titre de l'APD de façon régulière et en temps opportun, les États membres devraient cependant s'efforcer de réaliser les OMD ;

f) Compte tenu de l'insuffisance des données statistiques disponibles dans les pays, il faudrait renforcer les systèmes statistiques nationaux et améliorer les indicateurs de mesure des progrès accomplis pour la réalisation des OMD ;

g) Il faudrait demander aux États membres de consacrer des ressources financières additionnelles aux trois OMD (réduction de la pauvreté, domaines liés à la santé, protection de l'environnement) pour lesquels les progrès accomplis ont été limités.

Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2010 (point 7 de l'ordre du jour)
[E/ECA/COE/30/15, AU/CAMEF/EXP/15(VI)]

i) Consensus de Monterrey sur le financement du développement [E/ECA/COE/30/11, AU/CAMEF/EXP/11(VI)]

41. Le représentant du secrétariat a fait un exposé fondé sur le rapport intitulé : *"Mise en œuvre du Consensus de Monterrey"***.** Il a noté que des progrès importants avaient été accomplis dans le domaine de l'allégement de la dette et de l'aide publique au développement (APD), mais que les résultats en matière de mobilisation des ressources intérieures, d'afflux de capitaux étrangers et de commerce

international avaient été décevants. En ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, une légère augmentation de l'épargne intérieure brute avait été observée. Les recettes publiques qui constituaient la ressource financière intérieure principale pour les gouvernements africains, n'avaient pas augmenté en raison de l'étroitesse de l'assiette fiscale, du déséquilibre au niveau de la composition des recettes fiscales et d'une administration fiscale qui n'était pas efficace. Les flux financier internationaux, en particulier les entrées d'investissements étrangers directs (IED) et les envois de fonds, avaient diminué du fait de la récente crise économique. En revanche, l'APD avait enregistré une augmentation, mais des préoccupations légitimes avaient été exprimées à propos de la durabilité des flux d'aide. Les exportations de marchandises de l'Afrique s'étaient considérablement contractées à cause de la baisse brutale des cours et du volume des exportations des principaux produits primaires de l'Afrique. Le problème essentiel était le manque de diversification du point de vue de la structure et des destinations. Le développement des échanges entre l'Afrique et le reste des pays du Sud offrait à l'Afrique l'occasion de diversifier ses exportations en ce qui concerne les destinations, mais pas encore du point de vue de leur composition. La viabilité de la dette s'était améliorée de manière générale, mais des préoccupations étaient suscitées par l'impasse dans laquelle se trouvait le Cycle de Doha sur les négociations commerciales et le manque de coordination entre les institutions pour instaurer un système financier international stable au service du développement.

Débats

42. Le Comité a remercié le secrétariat pour son exposé exhaustif et enrichissant. Il a fait observer qu'un écart considérable existait entre les recettes publiques et le volume d'investissements nécessaires en Afrique et qu'il y avait lieu de collecter davantage de ressources intérieures au vu de la baisse continue des financements extérieurs. Il a été noté que, de manière générale, les recettes intérieures connaissaient également des tendances à la baisse du fait de l'étroitesse de l'assiette fiscale, de l'inefficacité de l'administration fiscale et du manque de transparence, de justice et d'uniformité. Le Comité a également fait part de ses préoccupations face à la baisse continue des afflux d'IED en Afrique due à la crise financière, mais également au fait que des destinations plus attractives pour les investissements avaient été trouvées. Toutefois, cette situation pouvait fournir aux gouvernements africains l'occasion d'explorer de nouveaux moyens de mobiliser des ressources intérieures. Le présentateur a dit partager l'avis du Comité et a souligné le manque de légitimité fiscale et ses incidences négatives sur le renforcement des capacités.

Recommandations :

a) L'amélioration du cadre macroéconomique, le développement des marchés de capitaux et la mise en place d'une politique budgétaire efficace, en particulier grâce à une meilleure gestion des finances publiques;

b) L'élargissement de l'assiette de l'impôt pour assujettir davantage d'acteurs au système fiscal et le renforcement de l'administration fiscale en particulier en ce qui concerne les industries extractives ;

c) L'octroi de la priorité à l'utilisation efficace des ressources disponibles, étant donné les ressources limitées de l'Afrique et ses besoins financiers considérables;

d) La mise en place de mécanismes pour structurer le secteur informel, vu le rôle important de ce secteur et sa contribution potentielle à la mobilisation de ressources intérieures;

e) L'intensification des efforts en vue d'améliorer l'efficacité du système financier pour ce qui est de générer et d'allouer des fonds;

f) La réorientation des investissements étrangers directs (IED) vers des secteurs diversifiés et à plus forte valeur ajoutée.

ii) Évaluation mutuelle de l'efficacité de l'aide au développement

43. Le secrétariat a présenté l'évaluation mutuelle de l'efficacité de l'aide au développement de 2010 dans le rapport sur l'Afrique, conjointement établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en tant que processus de responsabilisation mutuelle. L'exposé a souligné les principaux objectifs, conclusions et recommandations du rapport. Il a été noté que le Comité d'orientation du vingt-troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, tenu en juillet de cette année à Kampala (Ouganda) avait approuvé dans ses grandes lignes le résumé du rapport. Lors de ce Sommet, le Comité a demandé aux deux institutions de poursuivre les activités concernant l'évaluation mutuelle de l'efficacité de l'aide au développement et a décidé que ce processus devrait servir comme principal mécanisme de responsabilisation mutuelle pour suivre et évaluer la mise en oeuvre des engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement en ce qui concerne le programme de développement économique de l'Afrique.

44. Les principales priorités recensées dans le rapport sont : a) pour les gouvernements africains : poursuivre la mise en oeuvre du programme de réformes politiques et économiques énoncées dans la déclaration du document fondateur du NEPAD; intensifier les efforts pour promouvoir l'intégration économique régionale et les mesures collectives régionales ayant trait aux principales questions politiques; mobiliser davantage de recettes intérieures et veiller à ce qu'elles soient utilisées directement aux fins de la réalisation des OMD; b) pour les partenaires de développement : poursuivre les efforts en vue de traiter des questions telles que celles des paradis fiscaux, du transfert de prix et des flux de capitaux illicites; prendre des mesures pour ouvrir davantage les marchés, en particulier en insufflant la volonté politique au profit des processus concernés et en leur imprimant un nouvel élan, et mettre en œuvre les engagements concernant l'augmentation du volume de l'aide au développement et l'amélioration de son efficacité; c) pour la communauté internationale : convenir d'objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des émissions; se mettre d'accord sur les voies aptes à augmenter le volume et l'efficacité du financement du changement climatique en Afrique; et donner suite à la demande de l'Afrique tendant à ce qu'elle soit plus représentée dans les discussions portant sur des questions systémiques plus larges ainsi que dans les institutions internationales.

45. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité s'est félicité de ce que le rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement ait dégagé les principales priorités futures pour les pays africains et leurs partenaires de développement. En particulier, le Comité a noté que le rapport avait souligné les conséquences sérieuses des sorties illicites de capitaux qui privaient les pays africains d'importantes ressources qui auraient pu être consacrées au développement. Étant donné la gravité du problème posé par les flux financiers illicites dans les pays africains, le Comité a proposé l'élaboration d'une résolution qui serait présentée pour adoption à la Conférence des ministres dans le but d'aider à remédier plus efficacement à ce problème. La résolution en question devrait recommander des mesures et des mécanismes destinés à déterminer la nature et l'étendue du problème des flux financiers illicites,

Traduction certifiée par PCMS

les types d'institutions et d'organismes régionaux et continentaux qui devraient être établis aux fins de la résolution efficace de ce problème, et le rôle de la CEA et de la CUA dans le renforcement des capacités desdits organismes et institutions.

iii) Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique (E/ECA/COE/30/16)

46. Le secrétariat a fait un exposé sur le rapport intitulé « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, mars 2010 - mars 2011 ». Il s'agissait d'un examen annuel de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : Rapport de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique.

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un exposé décrivant la structure et les activités du Mécanisme de coordination régionale (MCR) et les points saillants de sa onzième réunion.

48. Le Mécanisme de coordination régionale, dont le fonctionnement est assuré conjointement par la CEA et la CUA, a pour but de mieux coordonner et de rendre plus cohérent l'appui que le système des Nations Unies apporte à l'Union africaine et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Le Mécanisme fonctionne dans le cadre de neuf groupes thématiques correspondant aux priorités de l'Afrique en matière de développement.

49. Le Mécanisme a mené a bien plusieurs tâches au cours de la période considérée et notamment un examen du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, lequel avait fait l'objet d'une Déclaration sur la coopération entre l'ONU et l'UA visant à renforcer la capacité de celle-ci pour en faire un partenaire efficace des Nations Unies capable de relever les défis du développement de l'Afrique.

50. L'intervenant a récapitulé les principales recommandations faites à la onzième réunion du Mécanisme et a souligné les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Un plan détaillé de renforcement des capacités de la CUA, de l'Autorité du NEPAD et des communautés économiques régionales était en cours d'élaboration. En outre, les modalités de mise en œuvre d'un mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe étaient mises au point.

51. L'intervenant a instamment invité les États membres à suggérer des moyens de renforcer les institutions régionales africaines, en particulier la CUA, l'Autorité du NEPAD et les communautés économiques régionales.

52. Le Comité a pris note de l'exposé.

iv) Changement climatique et développement en Afrique [E/ECA/COE/30/12, AU/CAMEF/EXP/12(VI)]

53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un exposé portant sur le « *Rapport sur les conclusions de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations*

Unies sur les changements climatiques et incidences pour l'Afrique ». Ce rapport renseignait sur trois sujets principaux : les négociations internationales relatives au changement climatique ; les points clefs des accords de Cancún et leurs incidences pour l'Afrique ; et le bilan du programme ClimDev-Afrique. Il mettait en exergue les avancées majeures des négociations internationales sur le changement climatique, soulignant les éléments qui s'étaient dégagés de la Conférence sur le changement climatique tenue à Cancún en décembre 2010. L'adaptation, l'atténuation dans les pays en développement, des financements associés au changement climatique, le transfert de technologie et le Programme sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts étaient au nombre des éléments pertinents pour l'Afrique. Il s'agissait également d'appuyer les négociateurs africains dans le cadre de leurs préparatifs pour la prochaine session de la Conférence des Parties, qui se tiendrait à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2011. Pour que l'Afrique retire le maximum d'avantages de cette manifestation, elle devait adopter une position dynamique, étudier des options de financement préalablement à la Conférence, et négocier les détails de l'architecture internationale future, notamment des mécanismes pour un développement propre.

Débat

54. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a rappelé que l'Afrique, si elle avait la responsabilité la moins grande des émissions de gaz à effet de serre, était néanmoins le continent le plus gravement touché par celles-ci. Il a souligné la nécessité de rendre les fonds d'adaptation plus accessibles à l'Afrique. Il a également souligné que les effets du changement climatique constituaient des problèmes tant nationaux que régionaux. Des initiatives nationales visant à mieux faire comprendre ces effets (par exemple, les efforts faits par l'Égypte pour cartographier ces effets du changement climatique le long de sa côte nord) pourraient apporter des informations utiles à la prise de décisions à tous les niveaux. Le Comité a salué la démarche de partenariat mise en avant par ClimDev-Afrique et souligné la nécessité de renforcer encore plus les partenariats, à tous les niveaux, afin de parvenir à des résultats concrets et de faire face efficacement au défi que constitue le changement climatique.

55. À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction le partenariat établi entre la CEA et l'ACMAD par la signature d'un Mémorandum d'accord, ce qui témoigne des efforts que l'ACMAD accomplit face aux changements climatiques.

Recommandations :

a) Pour maintenir l'élan, les ministres africains responsables des finances devraient participer proactivement aux forums internationaux sur le changement climatique et s'efforcer de garantir à l'Afrique un accès rapide et facile aux ressources financières, particulièrement en vue de mesures d'adaptation, notamment en rendant opérationnel le Fonds de Copenhague pour le climat ;

b) ClimDev-Afrique et son Centre africain pour la politique en matière de climat devraient poursuivre leur politique de partenariats stratégiques, porteuse d'avantages concurrentiels, afin d'élargir et d'approfondir les activités menant à des résultats concrets en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la région ;

c) Il faudrait encourager la CEA et l'ACMAD à mener des études techniques conjointes dans des domaines concernant les changements climatiques, ainsi qu'à étudier et proposer des mesures de renforcement de la coopération entre les deux institutions.

Traduction certifiée par PCMS

v) Examen décennal des progrès de mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique [E/ECA/COE/30/22, AU/CAMEF/EXP/22(VI)]

56. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le rapport intitulé « *Note d'information : Dix ans après « l'engagement d'Abuja » d'allouer 15% des budgets nationaux à la santé* ». Par cet exposé, le Comité a appris que seuls six pays d'Afrique avaient atteint l'objectif fixé par la Déclaration d'Abuja et consacraient au moins 15% de leur budget national à la santé. Même les pays ayant atteint la cible avaient enregistré des résultats médiocres pour au moins un des indicateurs liés aux OMD. En raison de la faiblesse à la fois des dépenses de santé par habitant et du pourcentage du budget national consacré à la santé, des problèmes demeurent dans le domaine de la santé en Afrique. Il s'agit, entre autres, d'une grave pénurie de personnel et d'un faible accès aux services sanitaires pour les plus vulnérables. L'exposé a également précisé que les infrastrucollecte dectures de prestation de services sanitaires demeuraient insuffisantes, que la coordination des fonds des donateurs restait déficiente, que ces fonds n'étaient pas nécessairement mis à profit pour traiter des priorités nationales en matière de santé, et que les dépenses privées absorbaient la majeure partie du budget de la santé.

57. Plusieurs mesures correctrices ont été recensées, notamment la mobilisation de ressources supplémentaires pour la santé auprès du secteur privé et l'étude de nouveaux régimes fiscaux pour financer les priorités en matière de santé; le renforcement de la mutualisation des risques pour mettre en place et renforcer les systèmes d'assurance maladie ; l'utilisation plus efficace des ressources (notamment grâce à la coordination des donateurs et au financement axé sur les résultats) ; le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé (comprenant l'amélioration de la gestion des finances publiques et un contrôle renforcé du financement de la santé) ; le renforcement de la mobilisation de ressources fondée sur les besoins réels des programmes et initiatives en matière de santé ; et la promotion de la participation des organisations de la société civile. Il a également été établi que parmi les grands défis à relever étaient : inscrire la santé au nombre des secteurs prioritaires pour l'investissement, gérer et administrer les ressources pour la santé, d'une part, et rendre opérationnels les mécanismes de contrôle et de suivi, d'autre part. En conclusion, l'exposé a établi un parallèle entre la santé publique et le développement du capital humain, ce qui signifiait que les dépenses nationales dans le secteur de la santé représentaient un investissement dans le développement socioéconomique.

58. Dans le débat quoi a suivi, plusieurs questions avaient retenu l'attention, dont l'exactitude des données et des indicateurs, la nécessité de faire une distinction entre les contributions du gouvernement et le financement extérieur de la santé, l'importance de mutualiser les données d'expérience sur la réalisation des objectifs d'Abuja, la gouvernance et la gestion des ressources et des dépenses en matière de santé; les conditions de travail décentes pour les personnels de santé, la prolifération de personnels non qualifiés, le stockage des médicaments dans de bonnes conditions et la mobilisation de ressources pour le secteur. Certains participants ont aussi plaidé en faveur de l'efficacité et de la transparence des flux financiers en faveur de la santé dans des conditions équitables et viables ainsi que de la nécessité d'envisager d'allouer des fonds au secteur sans perdre de vue les priorités nationales et les processus budgétaires. Des intervenants ont estimé que certains pays pouvaient avoir une faible capacité d'absorption des ressources financières, d'où une mauvaise utilisation du financement disponible. Aussi fallait-il évaluer les capacités de façon appropriée. En conclusion, il semblait que se contenter de définir un pourcentage à atteindre pour le secteur de la santé n'était pas un outil de planification efficace et qu'il fallait, pour s'attaquer aux questions sous-jacentes, conjuguer des investissements

suffisants dans la santé avec des investissements proportionnels dans les éléments sociaux déterminants de la santé. Les délibérations ont débouché sur les recommandations ci-après :

a) Renforcer la collecte de preuves scientifiques et en promouvoir l'utilisation pour la planification de la politique de santé. Plus précisément, mener des travaux de recherche sur :

- Les éléments justificatifs d'ordre scientifique, économique et politique de la cible recommandée;
- D'autres sources de financement de la santé;
- L'administration de la santé et l'efficacité;
- La mobilisation de ressources accrues, le renforcement de la mutualisation des risques et de l'efficacité des dépenses.

b) Renforcer la gouvernance du secteur de la santé en conditionnant les allocations budgétaires aux résultats et à la qualité du service, améliorer la gestion financière et engager les organisations de la société civile à exercer un contrôle ;

c) Instituer un mécanisme de promotion de la vulgarisation de l'assurance-maladie auprès des groupes vulnérables ;

d) Les États membres et les donateurs devraient accroître les ressources financières consacrées au secteur de la santé (qu'il s'agisse des personnels de santé, des médicaments, des infrastructures etc.) et en améliorer l'efficacité dans le cadre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra ;

e) Décentraliser les services de santé pour améliorer l'accès aux soins de santé, y compris le décaissement de fonds aux comités de santé au niveau local en vue d'une gestion efficace des ressources ;

f) Adopter des modes de financement novateurs grâce à des partenariats public-privé, prévoir des cotisations d'assurance maladie en fonction du revenu, utiliser l'impôt en tenant notamment compte du fait que la majorité de la population travaille dans le secteur parallèle de l'économie ;

g) Explorer de nouveaux moyens de parvenir à la stabilité macroéconomique et exiger l'assouplissement des conditions requises ;

h) Renforcer les régimes de protection sociale ciblant les groupes de population vulnérables en les exonérant du partage des coûts et en les faisant bénéficier de la gratuité des frais d'hospitalisation.

Traduction certifiée par PCMS

vi) Suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique (E/ECA/COE/30/13, AU/CAMEF/EXP/13(VI))

59. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé intitulé : « *État de la mise en œuvre de la résolution de la Conférence sur la Charte africaine de la statistique* ». Depuis l'adoption de la Charte africaine de la statistique en 2009, seulement 20 pays avaient signé la Charte et bien peu l'avaient ratifiée. Le Comité a été informé de l'adoption de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique par les Chefs d'État et de gouvernement à Kampala ainsi que de l'élaboration d'une stratégie africaine de mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008. En outre, pour assurer l'application effective de la Stratégie d'harmonisation des statistiques, diverses stratégies sectorielles avaient été élaborées, dont les suivantes : a) plan africain de mise en œuvre de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; b) programme de comparaison internationale pour l'Afrique; c) initiative visant à améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique; d) initiative visant à améliorer le suivi des OMD et l'établissement des rapports correspondants; e) programme de SSP en Afrique; f) programme de gestion des connaissance sur les infrastructures en Afrique; g) programme de formation statistique pour l'Afrique; h) systèmes d'information sur le marché du travail; et i) plan d'action relatif à AfricaInfo.

Débat

60. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont salué les efforts déployés par la CEA, la CUA et leurs partenaires pour faire de la Charte l'instrument global de renforcement des capacités statistiques en Afrique, notant que celle-ci était très ambitieuse et couvrait tous les aspects statistiques. Toutefois, ils ont noté avec préoccupation que très peu de pays l'avaient signée et ratifiée. Ils ont instamment invité les États membres à le faire d'ici à 2012 comme ils s'y étaient engagés, et prié la CUA de mettre en œuvre la Charte de façon graduelle sur la base de priorités clés comme les indicateurs des OMD.

61. Dans le débat qui a suivi, le Comité a également pris note des contraintes liées à la qualité des données sur les indicateurs des OMD (par exemple celles concernant l'état de la pauvreté), qui empêchaient d'évaluer correctement les progrès véritablement accomplis dans la réalisation des OMD.

Recommandations :

- Tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient la Charte de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur dès que possible compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour les statisticiens, les planificateurs, les décideurs et d'autres parties prenantes.

- La CEA, la CUA et leurs partenaires élaborent un processus de validation des données pour les indicateurs des OMD et élaborent un programme statistique régional pour ces indicateurs.

- Les pays africains et leurs partenaires renforcent leurs capacités statistiques, en particulier pour les indicateurs des OMD.

Traduction certifiée par PCMS

vii) Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) (E/ECA/COE/30/14, AU/CAMEF/EXP/14(VI))

62. Le secrétariat a fait un exposé sur la base du rapport intitulé : *« État de la mise en œuvre du CAADP et les OMD».* Au titre de ce point de l'ordre du jour, il a présenté un projet de document de travail pour la Conférence des ministres intitulé « Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ». Ce document de travail donnait un aperçu de la mise en œuvre du CAADP, programme qui avait été mis en place en 2003 pour apporter une contribution importante à la réalisation de l'OMD 1 et à une partie de l'OMD 7. Les représentants du secrétariat ont noté que 26 pays avaient signé des accords par lesquels ils s'étaient engagés à soutenir les priorités du continent définies dans le CAADP en ce qui concerne les investissements à effectuer et les mesures à prendre dans le domaine agricole. Le pourcentage des ressources budgétaires consacrées à l'agriculture avait atteint ou dépassé 10 % dans huit pays et était compris entre 5 et 10 % dans neuf autres. Malgré tous ces efforts, le taux de croissance annuelle du PIB agricole en Afrique subsaharienne était resté en dessous de l'objectif de 6 %. Cependant, le CAADP avait donné une impulsion supplémentaire aux efforts visant à accroître l'efficacité de l'aide dans le secteur agricole et permis d'élaborer des moyens d'agir de façon plus structurée et plus intégrée tels que le fonds d'affectation spéciale pour le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs. La CUA travaillait à la mise en place d'un fonds africain de réserve pour imprévus (Mécanisme africain de mutualisation des risques, ARC) qui fournirait immédiatement des liquidités aux États participants insolvables en cas de sécheresse extrême. Par ailleurs, les résultats des travaux de modélisation du PAM montraient que la diversité des conditions climatiques en Afrique créait un effet de portefeuille important (50 %) qui permettait de réduire de moitié le montant des réserves nécessaires pour couvrir le risque sécheresse. Si les États africains mutualisaient ce risque, il ne leur faudrait pour le couvrir que la moitié du montant total qui serait nécessaire si chaque pays créait sa propre réserve. Créer un fonds commun de garantie contre les risques de catastrophes grâce à la solidarité panafricaine serait donc un moyen économique de financer la sécurité alimentaire en Afrique.

63. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont reconnu que la mise en œuvre du CAADP était effectivement lente du fait de la participation limitée des acteurs non étatiques, ce qui empêchait le processus des tables rondes nationales de progresser. Il a également été noté que les institutions qui fournissaient un appui stratégique au CAADP aux niveaux national et régional n'avaient guère les moyens d'accélérer la mise en œuvre du programme dans tous les États membres en raison du caractère limité de leurs ressources budgétaires et du fait qu'elles étaient très sollicitées, en particulier celles chargées de faciliter l'élaboration et l'examen technique de plans investissement. Le Comité a recommandé de valider et d'adopter un mécanisme de responsabilisation mutuelle pour surveiller le respect des engagements pris par les parties prenantes. Certains experts ont souligné que les États membres devraient redoubler d'efforts afin d'allouer 10 % de leur budget national au secteur de l'agriculture comme ils s'y étaient engagés. Le Comité a reconnu que dans la plupart des États membres, la croissance économique était liée au secteur agricole, d'où la nécessité d'investir dans l'agriculture pour assurer une croissance économique diversifiée ayant un effet positif sur l'emploi. Il a été suggéré de prendre le Kenya Women Enterprise Fund for Agriculture comme exemple de bonne pratique qu'il convenait de diffuser et de transposer à plus grande échelle en Afrique.

Traduction certifiée par PCMS

64. Le Comité a examiné la possibilité de s'assurer du lien entre la capacité d'absorption de chaque secteur et sa performance avant d'allouer des ressources budgétaires afin de produire un effet accru sur les groupes les plus vulnérables. En outre, il fallait améliorer la coordination et l'harmonisation entre toutes les parties prenantes afin que les ressources allouées soient utilisées de façon plus efficace. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'idée d'un mécanisme africain de mutualisation des risques car l'Afrique était tributaire de l'aide internationale lorsqu'elle était frappée par des catastrophes. Ce mécanisme aiderait les États membres à se doter des capacités nécessaires pour faire face aux catastrophes naturelles. Le Comité a invité instamment les organisateurs de la réunion d'experts sur l'étude de conception financière et institutionnelle pour le Mécanisme africain de mutualisation des risques prévue au début de mai en Afrique du Sud, à mobiliser des appuis politiques en obtenant l'aval de la Conférence des ministres.

Recommandations :

a) Que les États membres mettent en place des mécanismes pour faire en sorte que des ressources budgétaires soient allouées aux piliers du CAADP afin d'accroître la production alimentaire, la productivité, l'accès à l'alimentation et d'améliorer la gestion des risques et, partant, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce processus, il faudrait accorder une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes dans tous les piliers du CAADP ;

b) Que les États membres redoublent d'efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place de mécanismes efficaces pour suivre et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du CAADP. À cet égard, ils devraient veiller à ce que les ressources allouées soient mieux gérées;

c) Que les États membres envisagent de créer une force de gestion des risques prête à intervenir rapidement en cas de catastrophe naturelle sur le continent;

d) De proposer, tout en étant conscient des objectifs de dépenses fixées dans les diverses déclarations sur les services de santé et l'agriculture, que le montant des fonds alloués à chaque secteur soit déterminé par les priorités de chaque État membre ;

e) D'étudier des mécanismes de financement novateurs, y compris des partenariats public-privé, pour investir dans l'agriculture, par exemple dans la recherche, les infrastructures et les statistiques;

f) Que la Conférence des ministres envisage d'adopter une résolution de soutien au Mécanisme africain de mutualisation des risques (ARC) et approuve la tenue prochaine de la réunion d'experts sur ce sujet.

viii) Rapport sur la science et la technologie au service du développement en Afrique (E/ECA/COE/30/19, AU/CAMEF/EXP/19(VI))

65. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le rapport intitulé « Promouvoir la science, la technologie et l'innovation au service du développement en Afrique » (E/ECA/COE/30/19). L'exposé abordait les principaux défis liés à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement en Afrique, les différentes étapes entre la science et l'entreprise, les mesures prises pour exploiter le pouvoir de l'innovation et de l'esprit d'entreprise et les rôles respectifs de la

CEA et de la CUA à cet égard. Ont ensuite été mis en évidence les principaux objectifs de la Conférence, les principaux résultats attendus et les mesures recommandées, dont la mise en œuvre serait coordonnée en vertu du Mécanisme de coordination régionale (MCR) par la CEA et la Commission de l'Union africaine (CUA).

66. Dans le débat qui a suivi, le Comité a salué les efforts déployés par la CUA et la CEA pour faire de la Conférence sur le « Partenariat scientifique avec l'Afrique » une instance de premier plan pour promouvoir l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'améliorer la qualité de la vie, de créer des emplois et de faciliter le développement industriel et l'intégration régionale en Afrique. En outre, le Comité a reconnu que le capital humain était la clef de la capacité scientifique et a appelé les pays africains à adopter des stratégies et des mesures visant à mieux intégrer l'enseignement scientifique à tous les niveaux. Les membres du Comité ont également souligné la nécessité d'exploiter le potentiel scientifique autochtone, ainsi que celui de la diaspora, en créant un environnement porteur. Ils ont également noté les efforts de développement des activités et d'exécution des programmes de science et technologie de la CEA et de la CUA, grâce au financement et à des plates-formes d'innovation régionale. Ils ont salué par ailleurs la mise en place d'initiatives panafricaines telles que le Fonds de dotation pour la science, technologie et innovation en Afrique, le Réseau africain de développement et de transfert de technologie et le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des diagnostics, afin de stimuler le développement d'entreprises novatrices en Afrique et de faciliter l'intégration régionale grâce à des collaborations dans le domaine de la R-D, des alliances industrielles et une innovation ouverte. Ils ont accordé une importance particulière à la formulation et la mise en oeuvre d'une stratégie africaine de l'innovation pour la création d'emplois, la promotion de l'innovation locale, la compétitivité sur les marchés et la création de richesse.

Recommandations :

a) La CEA et la CUA devraient inviter chaque gouvernement africain à se doter, au niveau national, d'une politique et d'un régime de propriété intellectuelle qui tiennent compte des savoirs autochtones locaux, des systèmes nationaux de science et d'innovation et des plans de développement économique;

b) La CEA et la CUA devraient soutenir la mise en place d'un centre de connaissances et de technologies autochtones africaines et veiller à ce que ces technologies soient brevetées;

c) La CEA et la CUA devraient encourager les programmes d'innovation en faveur des femmes et veiller à l'intégration d'une perspective égalitaire dans les systèmes de science, de technologie et d'innovation en Afrique.

Présentation et examen du document de travail portant sur le thème de la Conférence : Gérer le développement en Afrique (Point 8 de l'ordre du jour)
(E/ECA/COE/30/03, AU/CAMEF/EXP/3(VI))

67. Le secrétariat a présenté le document de synthèse sur le thème de la Conférence, « **Gérer le développement en Afrique ».** L'exposé a permis de faire brièvement le point sur les progrès réalisés par les pays africains et de recenser les principaux obstacles au développement économique et social du continent en matière de gestion du développement et de promotion de la transformation économique. À cet égard, il a souligné la nécessité de repenser le rôle de l'État dans la promotion du développement

économique en Afrique et abordé trois questions, à savoir : pourquoi repenser le rôle de l'État dans le développement en Afrique ? Quel devrait être le rôle de l'État dans le développement de l'Afrique ? Comment un État « développementiste » peut-il voir le jour et comment faire pour qu'il réponde de ses actions et résultats ?

68. Examinant la première question, l'exposé a montré que la forte croissance enregistrée par l'Afrique ces 10 dernières années ne s'était traduite ni par une réduction notable de la pauvreté ni par un important développement social. Elle est demeurée en deçà du niveau nécessaire pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et n'a pas été suffisamment généralisée pour faire sortir des millions d'Africains de la pauvreté. Les économies africaines se caractérisent par une forte instabilité et une absence de véritable transformation économique. Compte tenu aussi bien de ce dernier élément que des défaillances incessantes du marché, il est devenu nécessaire de lancer un nouveau débat sur le rôle de l'État dans la gestion du développement sur le continent s'est imposée. Dans la majorité des pays africains, les facteurs suivants ont limité la transformation économique : inefficacité des stratégies de développement, qu'elles soient dirigées par l'État ou le marché ; distorsion des incitations en faveur de la diversification et de la transformation de l'économie, associée à l'abondance de ressources naturelles ; effets négatifs de l'environnement, du changement climatique et de la démographie ; idéologie de l'interventionnisme minimal (qui a réduit les capacités de l'État et de la fonction publique en matière de gestion du développement) ; abandon de la planification du développement ; niveau élevé d'inégalité et inaptitude du marché tant à résoudre les problèmes d'information, de coordination et d'externalité qu'à stimuler les capacités productives et à améliorer les infrastructures de production pour permettre le décollage économique.

69. S'agissant de la deuxième question, l'exposé a indiqué que l'État devait assumer la direction de la promotion du développement des pays africains, notamment en offrant une vision claire du développement, en coordonnant le changement au moyen d'un processus de planification, en gérant les conflits relatifs à la répartition, en atténuant les risques liés aux investissements et les problèmes en matière d'information, et en encourageant l'intégration régionale pour surmonter les limites imposées à certaines économies du fait de leur petite taille ou de leur fragmentation. L'État doit également surmonter les obstacles imposés par les arrangements et partenariats économiques internationaux. Il a également été démontré que les économies avancées d'aujourd'hui s'étaient largement appuyées sur des interventions étatiques pour déclencher et faciliter leur décollage et le processus de rattrapage.

70. Concernant l'édification de l'État développementiste en Afrique, l'exposé a souligné la nécessité de comprendre les caractéristiques d'un État développementiste efficace et le rôle des parties prenantes clefs dans sa construction et sa mise en service. Cet État doit avoir la volonté politique et la légitimité requises pour diriger ; il doit disposer d'institutions solides et opérationnelles, ainsi que d'une fonction publique professionnelle, compétente et neutre ; et il doit favoriser l'engagement institutionnel des grands acteurs sociétaux (secteur privé, société civile, etc.), par l'intermédiaire de débats démocratiques sur les stratégies et politiques de développement. Il devrait agir de manière transparente et responsable et être capable d'éviter les écueils de l'interventionnisme.

71. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont généralement convenu que la transformation structurelle était importante en vue du développement durable de l'Afrique et que l'État jouerait, à cet égard, un rôle clef en tant que facilitateur. Cependant, ils ont noté que la plupart des États africains manquaient de capacités pour agir en tant que facilitateurs du développement et devaient engager certaines réformes pour pouvoir efficacement jouer ce rôle. Les domaines politique, social, judiciaire et le secteur des finances publiques figuraient au nombre des priorités en ce qui concerne le besoin de

réformes. Les participants ont reconnu qu'il fallait absolument disposer d'institutions fortes pour élaborer la vision de l'État développementiste et gérer son application.

72. Les participants ont mis en exergue le rôle de l'État dans le maintien de la stabilité macroéconomique, de l'investissement dans l'infrastructure et dans le développement humain, de la protection des droits de propriété, du respect des contrats, de la promotion de l'investissement privé y compris l'IED et de la promotion de la cohésion sociale. Afin que l'État puisse jouer ce rôle de facilitateur, il a été souligné qu'il faut améliorer l'efficacité du secteur public. En outre, les impératifs de développement doivent mettre l'accent sur l'intégration de la problématique homme-femme, ainsi que sur la protection des droits fondamentaux des groupes vulnérables comme les réfugiés, les personnes déplacées, les enfants et les personnes âgées. La gestion du développement en Afrique doit également mettre en lumière la qualité des dirigeants et freiner la corruption et la recherche de rente, ce qui nécessite de changer les comportements. Les participants ont noté que les récents événements en Afrique du Nord soulignaient l'importance des dimensions sociale et politique du développement en vue d'atteindre la paix et la sécurité.

73. Le Comité a souligné que l'État a pour rôle important de stimuler l'investissement public. À cet égard, le développement de marchés financiers et de capitaux, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'accroissement de l'épargne intérieure ont été mis en exergue comme moyens de mobiliser les ressources intérieures afin de financer les plans de développement nationaux. Les ressources de la diaspora africaine, y compris les transferts de fonds, ont également été mentionnées comme sources potentielles de financement du développement de l'Afrique.

74. Le Comité a fait observer que les réformes sociales étaient tout aussi importantes que les réformes économiques et a insisté sur la nécessité de mieux cibler les programmes sociaux et de développer les compétences comme domaines d'intervention possible. La décentralisation des fonctions de l'État a également été citée comme stratégie visant à combler l'écart entre la prestation de services et la population. Il a été souligné, à cet égard, que la mise en place d'un État compétent, capable de répondre aux besoins de sa population, était indispensable pour construire un État développementiste efficace en Afrique. Il a par ailleurs été noté que l'un des piliers d'un État compétent était une saine gestion des finances publiques. Les participants ont également insisté sur la nécessité de décentraliser le pouvoir et les ressources au sein des pays, ce qui pourrait permettre aux gouvernements d'être plus proches de leurs citoyens, plus responsables et plus prompts à réagir, et pourrait accroître le champ d'action des citoyens pour influencer les priorités des politiques et participer à leur mise en œuvre.

75. Le Comité a noté que la plupart des pays africains n'avaient pas la capacité de gérer la transformation économique, notamment celle de concevoir, d'exécuter, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes. L'une des raisons de cet état de fait était l'exode des compétences du secteur public vers le secteur privé, ainsi que du secteur public africain vers les pays développés ou émergents. À cet égard, le Comité a insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'envisager d'avoir recours aux institutions du continent, comme l'IDEP, pour renforcer les capacités du secteur public en Afrique.

76. S'agissant de la planification du développement, le Comité a souligné qu'il était nécessaire que les pays africains élaborent des plans stratégiques qui définissent clairement leur vision du développement et il a fait observer que l'État avait un rôle fondamental à jouer pour mettre en place les capacités humaines, institutionnelles et techniques nécessaires pour appuyer l'élaboration, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de développement. Le Comité a

également recensé des domaines essentiels dans lequel l'État pouvait et devait jouer un rôle pour promouvoir le développement économique, notamment l'infrastructure, la santé et l'éducation, la bonne gouvernance et les politiques macroéconomiques.

Recommandations

77. Suite au débat et aux conclusions ci-dessus, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

a) Les pays africains devraient élaborer des plans stratégiques à long terme (25 à 30 ans) qui définissent clairement leur vision du développement ;
b) Les États membres devraient intégrer la problématique hommes-femmes, renforcer l'égalité des sexes et protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des groupes vulnérables comme les réfugiés, les personnes déplacées, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les enfants, dans la promotion du rôle de l'État pour gérer le développement et la transformation économique ;
c) Il faudrait procéder simultanément à des réformes économiques et politiques, notamment des politiques macroéconomiques, afin de répondre aux demandes du public en matière de liberté, de dignité et de justice sociale, qui sont des composantes fondamentales d'un processus de développement durable. Démocratie, participation politique et transparence doive guider la nouvelle démarche développementiste de l'État;
d) L'UA et la CEA devraient coopérer avec un certain nombre d'états africains dans le but de réformer leurs cadres juridiques ; cette réforme pourrait ensuite être appliquée à plus grande échelle sur le continent, après une évaluation et la prise en compte des enseignements tirés ;
e) Les organisations régionales africaines devraient coopérer pour élaborer une vision à long terme du développement du continent ;
f) Les États membres devraient renforcer la gouvernance des finances publiques afin d'assurer une meilleure gestion de ces finances, la transparence, la responsabilisation, le renforcement des institutions, l'équilibre des réformes, le renforcement des capacités et l'autonomie dans le choix que des réformes ;
g) Les États membres devraient renforcer les ministères chargés de la planification en vue d'une meilleure application de leur plans de développement national;
h) Les États membres devraient renforcer les mécanismes de contrepoids nécessaires pour prévenir la corruption ;
i) L'IDEP de la CEA devraient procéder à de nouvelles recherches sur le rôle de l'État, du secteur privé, de la société civile et des partenaires de développement dans la transformation économique ;
j) L'IDEP de la CEA devraient renforcer les programmes de renforcement des capacités pour préparer les fonctionnaires à jouer un rôle effectif dans la transformation économique ;
k) Les États membres devraient renforcer leurs capacités dans les domaines suivants, indispensables aux objectifs d'autonomie et de stabilité consacrés dans la notion d'État développementiste : i) l'alerte précoce et la préparation ; ii) l'analyse de la vulnérabilité ; iii) les interventions d'urgence ; et iv) les filets de sécurité ciblés pour protéger les moyens d'existence et préserver les ressources naturelles et les actifs économiques ;
l) L'État développementiste devrait : i) transformer son système politique pour éliminer la recherche de rentes et viser uniquement le développement ; ii) transformer sa structure

de production de manière à l'assainir, d'un point de vue intérieur, et optimiser la valeur de ses exportations, iii) restructurer les incitations offertes à secteur privé en mettant l'accent sur une affectation efficace des ressources privilégiant la croissance et favorable aux pauvres et promouvoir activement les partenariat public-privé et l'investissement privé ;

m) Les États membres devraient adopter des politiques plus cohérentes afin de mettre fin aux disparités entre les processus de planification du développement et de planification financière.

Questions statutaires (point 9 de l'ordre du jour)

i) Rapport annuel de la CEA, 2011

78. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le *Rapport annuel de la CEA, 2011* (E/ECA/COE/30/17) qui met en relief les principales réalisations de la CEA au cours de la période allant d'avril 2010 à mars 2011. Le représentant de la CEA a fait un résumé du Rapport en trois parties : a) les principales activités et réalisations relatives au programme ; b) les questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux et c) l'amélioration des processus de gestion administrative et des programmes.

79. La présentation a mis en lumière les principales activités et réalisations du secrétariat de la CEA au titre des 10 sous-programmes de fond qui constituent le programme approuvé dans le Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011. Les sous-programmes portaient sur des thèmes correspondant globalement aux principaux défis de développement à relever par les pays africains à savoir : analyse macroéconomique, finance et développement économique ; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique ; information, science et technologie au service du développement ; commerce, coopération économique et intégration régionale ; parité et participation des femmes au développement ; appui aux activités sous-régionales pour le développement ; planification et administration du développement ; statistique et développement social. D'autres programmes ont été exécutés notamment : l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; le programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies et le programme du Compte de l'ONU pour le développement.

80. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur plusieurs publications phares notamment le *Rapport économique sur l'Afrique, 2011*, le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique*, le Rapport sur les OMD en Afrique, 2010 (conjointement préparé par la CEA, l'UA, la BAD et le PNUD), le Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement, établi conjointement par la CEA et l'OCDE et le deuxième Annuaire statistique africain. Par ailleurs, la CEA a organisé un certain nombre de conférences, ateliers et séminaires régionaux et internationaux importants, notamment le septième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII), la cinquième Conférence économique africaine, la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil (août 2010), la onzième session du Mécanisme de coordination régionale (novembre 2010), ainsi que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue en juin 2012 à Rio. Un certain nombre de réunions de groupes d'experts ont également été organisées dans le cadre du mécanisme de concertation entre collègues visant à améliorer la qualité et la pertinence des

savoirs de la CEA. Une assistance technique a été fournie aux États membres sur des questions très diverses.

81. Tous les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA ont enregistré des réalisations concrètes dans la mise en œuvre des programmes pluriannuels de coopération signés avec les communautés économiques régionales concernées, portant sur des questions comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, la parité homme-femme, la gouvernance, le commerce, l'intégration régionale, la statistique, les technologies de l'information et des communications, la science et la technologie.

82. Dans le débat qui a suivi, le Comité a félicité la CEA pour ses réalisations au cours de l'année. Il a formulé des recommandations visant à améliorer les futures éditions du Rapport annuel. Certaines délégations ont souligné qu'il faudrait y inclure les difficultés que le secrétariat de la CEA doit surmonter pour mettre en œuvre son programme de travail et procéder à une évaluation appropriée. Répondant à une observation du représentant de la Namibie, le secrétariat a exprimé le regret d'avoir omis de mentionner dans le Rapport annuel, la réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, accueillie par le Gouvernement namibien et a promis de publier un additif sur ce point après la réunion.

ii) Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour la période biennale 2012-2013 (E/ECA/COE/30/18)

83. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le rapport intitulé *Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour la période biennale 2012-2013* (E/ECA/COE/30/18) qui a été établi en se référeant au cadre stratégique de la CEA qui a été approuvé.

84. Le programme s'articulait autour de 10 sous-programmes, couvrant les domaines suivants: analyse macroéconomique, finance et développement économique ; sécurité alimentaire et des développement durable ; gouvernance et administration publique ; information, science et technologie au service du développement ; commerce, coopération économique et intégration régionale ; parité et participation des femmes au développement ; activités sous-régionales pour le développement ; planification et administration du développement ; statistique ; et développement social. Il avait été établi conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et demeurerait axé sur les deux piliers principaux du repositionnement de la CEA, à savoir la promotion de l'intégration régionale et l'appui à l'Afrique pour qu'elle réponde à ses besoins particuliers, notamment la réalisation des OMD.

85. Au cours du débat qui a suivi, le Comité s'est félicité que le secrétariat ait élaboré un programme de travail reposant sur la gestion axée sur les résultats. Il a néanmoins fait observer que les questions d'intégration régionale, de renforcement des capacités en matière de statistique, et de gouvernance (par rapport à la récente évolution politique sur le continent) devraient avoir une plus large place dans ce programme. Il a également suggéré de modifier les contenus et titres de certains sous-programmes.

86. Le Comité a été informé que le renforcement des capacités avait déjà été pris en compte en matière de statistique, d'intégration régionale et de gouvernance. Il a également été indiqué qu'un appui supplémentaire aux États membres en matière de renforcement des capacités dans ces domaines serait disponible en utilisant les ressources du Programme ordinaire de coopération technique. S'agissant des contenus et de la suggestion tendant à modifier l'intitulé de certains sous-programmes, il a été rappelé au Comité que le programme de travail avait été élaboré conformément au cadre stratégique pour 2012-

2013 adopté par les États membres à Lilongwe. Les modifications proposées pourraient être examinées dans le cadre de l'élaboration du prochain cadre stratégique.

87. Le Comité a pris note de l'exposé et du document à la lumière des observations ci-dessus.

iii) Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) (E/ECA/COE/30/20)

88. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le *Rapport de l'Institut africain de développement économique et de planification à la session de 2011 de la Conférence des ministres*. Le secrétariat a présenté un rapport sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). L'Institut avait poursuivi le plan de réforme convenu et achevé le processus de repositionnement approuvé lors de la Conférence des ministres précédente, notamment la revitalisation de ses organes délibérants, le renouvellement de son portefeuille de programmes et d'activités ; l'adoption d'un nouveau plan stratégique institutionnel ; la réintégration totale des activités de l'Institut dans la programmation d'ensemble de la Commission économique pour l'Afrique ; le renforcement des relations entre les programmes de l'Institut et ceux de la Commission de l'Union africaine ; le développement des partenariats de l'Institut dans les cinq sous-régions du continent ; le renouvellement des anciens partenariats et l'instauration de nouveaux partenariats ; la rénovation des installations de développement des capacités et de formation. En conséquence, des activités de formation principales, des travaux de recherche sur les politiques et des initiatives en matière de concertation sur les politiques ont été entrepris au cours de l'année écoulée et l'Institut a considérablement consolidé sa réputation et son rôle stratégique en Afrique.

89. Le Comité a pris note des progrès considérables accomplis par l'IDEP en 2010 et a félicité la direction de l'Institut pour les efforts déployés en vue de faire passer la subvention de l'institut d'un million de dollars en 2009 à six millions de dollars en 2010. Plusieurs participants ont salué les efforts faits par l'IDEP, tandis que le représentant de l'Afrique du Sud a exprimé la volonté de son pays de régulariser son appui à l'Institut. D'autres représentants ont suggéré que l'IDEP axe son programme de recherche et de formation sur un petit nombre de domaines. Le secrétariat a bien accueilli les suggestions et a donné l'assurance au Comité que des domaines de concentration avaient été mis au point, conformément au principe de l'Unité d'action de l'ONU.

iv) Statuts du Fonds monétaire africain et annexes [AU/CAMEF/EXP/23(VI)]

90. Le Comité a été informé que les projets de statuts et annexes ont été soumis à la quatrième Conférence conjointe uniquement pour information. Cependant, certaines délégations ont manifesté l'intérêt de poursuivre les consultations pour enrichir et consolider le projet de statuts et annexes et ont déclaré qu'ils manifesteraient encore cet intérêt au niveau ministériel conjoint, tel que demandé par la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances (CAMEF), tenue à Yaoundé en décembre 2010.

Traduction certifiée par PCMS

v) Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de 2010 [E/ECA/COE/30/15, AU/CAMEF/EXP/15(VI)]

91. Le secrétariat a présenté un rapport intitulé « Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA » [E/ECA/30/15, AU/CAMEF/ EXP/15(VI)] sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres de 2010. Le rapport contenait par ailleurs un aperçu des principales activités entreprises par les deux institutions et mettait en exergue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA), la façon de remédier aux effets du changement climatique, la réalisation d'une Afrique ne connaissant plus l'insécurité alimentaire et la lutte contre les flux financiers illicites.

92. Le secrétariat a également fait rapport sur les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui se tiendrait en mai 2011, notamment l'élaboration d'une Position africaine commune. Il a par ailleurs décrit les progrès réalisés dans l'exécution du programme d'intégration de l'Afrique ; le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques dans les domaines du commerce, de l'infrastructure et de l'exploitation des ressources naturelles ; l'élaboration du quatrième rapport sur l'État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA IV) ; la présentation de la Position africaine commune sur les OMD à la réunion plénière de haut niveau sur les OMD organisée en septembre 2010 et l'organisation de la septième édition du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII), qui s'était tenue en octobre 2010 sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique ». Le Comité a également été informé de l'avancement des préparatifs de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).

93. La CUA et la CEA, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avaient nettement progressé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail effectif sur la mise en place de chaînes de valeur intégrées au niveau régional et se rapportant aux produits alimentaires et agricoles stratégiques dans les sous-régions du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEA avait également mis au point et largement diffusé à toutes les parties prenantes un cadre et des directives en matière de politique foncière en Afrique et la Déclaration des chefs d'État africains sur les ressources foncières. Le Comité a également été informé des principales activités visant à lutter contre les conséquences des sorties illicites de capitaux sur le développement économique et social du continent.

94. Dans les débats qui ont suivi, le Comité s'est félicité des efforts et des progrès réalisés par les deux institutions et les a invitées instamment à coopérer de façon plus étroite pour donner suite aux décisions et aux recommandations de la réunion annuelle conjointe afin de tirer le meilleur parti de leur complémentarité.

Traduction certifiée par PCMS

vi) Note d'information sur les grandes conférences de la Commission de l'UA et de la CEA à venir

95. Le secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/30/Inf/5, AU/CAMEF/EXP/Info.5(VI), visant à informer les États membres des principales manifestations que la CUA et la CEA prévoyaient d'organiser entre le mois d'avril et la fin de l'année 2011.

96. La note d'information était conçue de façon à appeler exclusivement l'attention du Comité sur les réunions demandant une participation à grande échelle des États membres. Les réunions de petits groupes d'experts et d'ateliers spécialisés n'étaient donc pas indiquées, pas plus que les réunions internes des deux Commissions. Les réunions figurant sur la liste avaient été classées de façon thématique, afin de donner aux experts un aperçu des activités communes qui seraient réalisées pendant le reste de l'année aux niveaux régional et sous-régional. Un calendrier plus détaillé, établi dans les quatre langues, serait bientôt disponible sur les sites Web de la CEA et de l'UA. Les dates des réunions étaient données à titre indicatif et, le moment venu, des lettres d'invitation seraient adressées aux États membres pour confirmer les dates exactes et solliciter leur participation.

97. Pendant les débats qui ont suivi, certains représentants ont proposé que, compte tenu de l'importance de la gouvernance en Afrique du Nord à l'heure actuelle et étant donné que seules deux réunions en anglais avaient été programmées dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, des réunions supplémentaires soient organisées dans d'autres langues dans cette sous-région. Le secrétariat a expliqué que, bien que les deux Commissions soient favorables à la tenue de réunions additionnelles dans d'autres sous-régions et en dehors d'Addis-Abeba, les coûts supplémentaires imposaient d'organiser une grande partie des réunions prévues au siège.

98. Le Comité a proposé que la coordination et l'intégration des activités des deux institutions fassent l'objet d'une plus grande synergie afin d'accroître l'efficacité de ces deux institutions, puisque les participants ciblés étaient les mêmes.

Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

99. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président a invité les délégués à soulever toutes autres questions connexes.

100. Le Comité a suggéré que la CEA et la CUA s'approprient les consensus antérieurs formulés à des réunions internationales et régionales portant sur le développement économique et social, notamment la Déclaration de Dakar de 2006 et la Déclaration de Nouakchott.

101. Le Comité a encouragé les deux institutions à faire en sorte que les conférences et réunions organisées se tiennent dans les langues officielles des deux institutions.

102. Le Président a félicité les délégués pour leurs contributions.

Traduction certifiée par PCMS

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution (point 11 de l'ordre du jour)

103. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote E/ECA/COE/30/L 30/L, AU/CAMEF/EXP/Draft (VI)], et 12 projets de résolution à soumettre pour adoption à la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport. Après un débat constructif, le Comité a adopté le rapport ainsi que 11 et 12 projets de résolution. Les projets de résolution, tels qu'ils ont été amendés par le Comité, sont annexées au présent rapport pour soumission à la quatrième session de la Conférence des ministres.

Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)

104. Au nom de la CUA et de la CEA, Mme Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique s'est déclarée satisfaite des débats et a remercié les participants pour leurs contributions au débat. Elle a salué l'esprit constructif du débat sur des questions difficiles. Elle a remercié le Président et le Bureau d'avoir dirigé les travaux avec succès.

105. Après avoir exprimé sa gratitude aux participants pour leur appui, leur engagement et la profondeur du débat, le Président du Bureau du Comité d'experts a remercié la CEA et la CUA d'avoir organisé une réunion fructueuse. Il a ensuite déclaré la session clôturée.

Traduction certifiée par PCMS

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L1

«Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique »

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions et les instruments de l'Union africaine relatifs à la démocratie, à la gouvernance et au développement, notamment:

- L'Acte constitutif de l'Union africaine (2000);
- La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003);
- La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (2007);
- La Charte africaine du service public et de l'administration (2011);
- La Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise (2002);
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

Consciente qu'il est nécessaire de repenser le rôle de l'État dans la diversification économique et la transformation structurelle des économies africaines,

Notant les cinq conditions essentielles à l'édification d'un État développementaliste, que sont une direction avisée, le professionnalisme administratif, un secteur privé dynamique, la participation de la société civile et des politiques transformatrices s'appuyant sur une large participation du public,

Inspirée par le succès des États développementalistes dans d'autres régions, tant au regard de leurs aspirations et performances économiques que de leur réaffirmation du rôle légitime qui revient à l'État dans la gestion efficace du développement,

Notant les menaces à la croissance et au développement posées par les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme ;

1. Exhorte les gouvernements africains à promouvoir un État développementaliste capable:

   i) de transformer son système politique en un système de développement;
   ii) de restructurer l'économie pour assurer une diversification durable de la base de production et d'exportation;
   iii) de restructurer les mesures administratives incitatives en renonçant à la recherche de rente pour s'orienter vers une allocation de ressources facilitatrice et favorable à la croissance et aux pauvres ;
   iv) de promouvoir la démocratie, la participation politique et la transparence pour éclairer la nouvelle voie développementiste suivie par l'État.

Traduction certifiée par PCMS

v) de s'engager à continuer de mettre en place un environnement favorable aux affaires.

2. Appelle les gouvernements africains à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies et politiques sociales et économiques visant à répondre à des préoccupations sociales telles que la pauvreté généralisée et le chômage massif des jeunes, ainsi qu'à intégrer systématiquement la question de l'égalité homme-femme dans le processus de gestion du développement et de la transformation économique; et s'occuper des besoins des groupes vulnérables tels que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants ;

3. Appelle les pays africains à renforcer la gestion des finances publiques, la transparence et l'obligation de rendre compte, la mise en place d'institutions, des réformes équilibrées, des initiatives de renforcement des capacités et l'autonomie dans les choix des réformes, en matière fiscale et budgétaire en tant que conditions préalables à l'édification d'un État développementaliste;

4. Demande aux gouvernements africains d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures en employant plus efficacement les ressources publiques, en améliorant les politiques fiscales, en renforçant l'administration fiscale, en accroissant la responsabilisation, en combattant l'évasion et la fraude fiscales et en les réduisant au minimum grâce à une réforme des conditions contractuelles défavorables dans les industries extractives;

5. Appelle les pays africains à adopter des mesures pour assurer la continuité des politiques développementistes en vue de prévenir les remises en cause résultant d'un changement de gouvernement;

6. Exhorte la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et les communautés économiques régionales à entreprendre davantage de travaux de recherche et à créer un corps de connaissances sur le rôle de l'État, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes dans la transformation économique;

7. Invite les pays africains à adopter des stratégies de développement et des politiques industrielles fondées sur la planification stratégique pour une transformation structurelle, une croissance diversifiée et un développement durable;

8. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Institut africain de développement économique et de planification de fournir un appui technique au renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de leurs politiques, ainsi que de leurs plans et stratégies de développement;

9. Encourage les pays africains à renforcer les institutions chargées de la planification du développement à long terme et de l'élaboration des stratégies;

Traduction certifiée par PCMS

10. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et aux commissions économiques régionales d'aider à la mise en place des capacités nécessaires à l'édification d'un État développementaliste en Afrique.

11. Exhorte les pays africains à renforcer les institutions chargées de l'atténuation des effets des catastrophes, de la préparation aux catastrophes, des interventions en cas de catastrophes et de la reprise des activités après un sinistre.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L2

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions par lesquelles la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de lui soumettre des rapports de situation annuels assortis de statistiques pertinentes sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

Rappelant en outre la résolution 64/184 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle l'Assemblée a invité les commissions régionales des Nations Unies, à tenir au cours du premier semestre de 2010 des consultations régionales pour contribuer aux préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2010 et, d'envisager des initiatives en appui à cette réunion et à ses préparatifs,

Considérant les progrès faits par le continent dans la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente des défis qui restent à relever pour réaliser tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Se félicitant des efforts que déploient la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour doter les pays africains d'une stratégie continentale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement permettant de coordonner, de normaliser et d'harmoniser les activités statistiques et de créer des bases de données harmonisées aux niveaux infranational, national et continental dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique,

1. Prend note du projet de rapport sur les OMD et recommande à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'adopter en juillet 2011;

2. Invite les pays africains à intégrer les OMD dans leurs stratégies et plans nationaux de développement, à mettre en œuvre les cadres pour accélérer la réalisation des OMD, à instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation et à partager les rapports annuels sur les OMD avec les organes législatifs, la société civile et le secteur privé;

3. Exhorte les pays africains à utiliser le cadre d'accélération pour une mise en œuvre rapide des OMD;

4. Exhorte les pays africains à renforcer leurs systèmes et institutions statistiques en vue de produire des statistiques fiables et actualisées pour le suivi des OMD en Afrique;

Traduction certifiée par PCMS

5. Appelle les organes législatifs nationaux, sous-régionaux et régionaux et les organisations de la société civile à s'appuyer sur les résultats des évaluations des OMD pour soutenir les efforts faits par les gouvernements en vue d'accélérer la réalisation de ces objectifs; et intensifier les actions pour la réalisation des Objectifs du Millénaire du développement pour lesquels l'Afrique n'obtient pas de bons résultats;

6. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer et de mettre en œuvre un programme spécial de soutien aux pays africains où les progrès vers la réalisation des OMD sont les plus lents;

7. Demande en outre à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de soutenir les efforts des pays africains en vue de promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les principales parties prenantes tendant à favoriser le développement social et humain par des politiques et programmes de protection sociale;

8. Appelle les pays africains à mettre en place des mécanismes propres à mobiliser des ressources intérieures pour financer les programmes et initiatives en faveur de la réalisation des OMD;

9. Lance un appel aux partenaires de développement afin qu'ils tiennent leurs engagements et fournissent le financement du développement en temps voulu et de manière durable.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L3

Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en oeuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 1998/46 du Conseil économique et social relative à la tenue de réunions interorganisations régulières dans chaque région en vue d'améliorer la coordination entre les organisations du système des Nations Unies,

Rappelant également la résolution 57/7 du 4 novembre 2002, demandant aux organisations du système des Nations Unies de coordonner leurs activités à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour assurer un maximum de résultats et d'aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du NEPAD,

Rappelant en outre la Déclaration sur le « renforcement de la coopération ONU-UA : Cadre pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, cosigné en novembre 2006 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine,

Consciente des défis qui restent à relever et des efforts visant à coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Saluant les réalisations du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, assuré conjointement par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que le rôle accru qu'assume la Commission de l'Union africaine dans la direction dudit mécanisme et son appropriation,

Se félicitant des efforts déployés actuellement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour consolider le programme d'intégration sous-régionale de l'Afrique par les soins de ses cinq bureaux sous-régionaux, qui ont permis de renforcer et de rendre plus efficaces les relations avec les communautés économiques régionales et les États membres grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'aide aux communautés économiques régionales,

Notant en s'en félicitant les efforts faits par la CEA pour renforcer la cohérence et la coordination de l'appui apporté aux communautés économiques régionales par les Nations Unies grâce à l'établissement des mécanismes de coordination sous-régionale,

1. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que l'appui apporté par les Nations Unies et d'autres partenaires au

Programme décennal de renforcement des capacités, soit mis en œuvre dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et des mécanismes de coordination sous-régionale;

2. Demande aux organismes des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point, sans tarder, un programme de travail complet pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;

3. Demande aux organismes des Nations Unies et à l'Union africaine de renforcer davantage le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, compte tenu de son mandat élargi;

4. Appelle à davantage d'appui en faveur des bureaux sous-régionaux afin d'accélérer le processus d'intégration régionale et d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à mieux faire face aux défis nouveaux liés au développement.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L4

Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA)

La Conférence des ministres,

Considérant l'importance de l'information statistique pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement, ainsi que pour l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant les progrès accomplis par les institutions panafricaines (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique) dans l'élaboration de stratégies visant à appuyer le programme d'intégration régionale de l'Afrique ainsi que les activités en cours destinées à établir des lien entre les initiatives et programmes statistiques en cours et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique,

Se félicitant de l'adoption de la Stratégie d'harmonisation des statistiques par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, stratégie qui sert de cadre pour la coordination du développement de statistiques harmonisées sur le continent,

Reconnaissant la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre des activités actuelles et futures relatives à la Charte africaine de la statistique et à la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique,

Signature et ratification de la Charte africaine de la statistique

1. Invite tous les États membres de l'Union africaine qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Charte et de ne ménager aucun effort pour le faire dans un délai d'un an afin qu'elle puisse entrer en vigueur;

2. Prie les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les autres membres du système statistique africain de mettre en œuvre le Mécanisme d'évaluation intra-africaine des systèmes statistiques nationaux et de veiller à ce que tous les pays soient couverts dans un délai de cinq ans;

Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

3. Prie les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre

Traduction certifiée par PCMS

Mise en place de la base de données AfricaInfo

13. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'intensifier leur collaboration pour lancer l'initiative AfricaInfo, afin d'affirmer son caractère continental et de mettre au point son plan de mise en œuvre;

Sixième symposium africain sur le développement de la statistique

14. Demande aux pays africains d'effectuer leur recensement de la population et des logements d'ici à 2014;

15. Invite les pays à établir des liens étroits entre les services d'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux de statistique en vue de mettre à profit les informations sur l'état civil et améliorer ainsi les statistiques sociales et démographiques;

16. Demande aux pays d'apporter leur contribution en vue d'assurer le succès de la série de colloques sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L5

Mécanisme africain de mutualisation des risques : Un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes

La Conférence des ministres,

Consciente du fait que les populations en proie à l'insécurité alimentaire ainsi que les économies nationales sont vulnérables aux chocs météorologiques - dont les effets peuvent être aggravés par les changements climatiques,

Rappelant la résolution pour la création du Fonds arabo-africain de lutte contre les catastrophes (Assembly/Africa Arab/Res.2(II) adoptée lors du deuxième Sommet arabo-africain de Syrte en Jamahiriya arabe libyenne le 10 octobre 2010 pour la création d'un fonds de lutte contre les catastrophes, dont les statuts, les objectifs et les modalités devront être définis par la Commission de l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Consciente également du fait que le système actuel de financement au coup par coup et imprévisible des interventions en cas de catastrophe a pour effet d'épuiser des réserves vitales, de détourner en temps de crise les ressources publiques des investissements prévus, de ralentir la croissance économique et de faire reculer de façon significative le développement,

Notant que dans la résolution adoptée à la troisième réunion annuelle commune de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA tenue à Lilongwe (Malawi) en mars 2010 (EX. CL/596(XVII), les ministres ont décidé d'appuyer « les efforts déployés pour renforcer les capacités nationales et régionales d'atténuation de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles à travers l'institutionnalisation d'instruments financiers et autres efficaces, tels que la constitution de réserves stratégiques de céréales, la création de fonds d'urgence budgétisés et le partage des risques entre sous-régions »,

1. Accueille avec satisfaction la proposition de la Commission de l'Union africaine de travailler à la mise en place d'un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes, mécanisme africain de mutualisation des risques qui fournirait des fonds d'urgence aux États membres de l'Union africaine participants en cas de phénomènes météorologiques extrêmes, et félicite la Commission d'avoir pris l'initiative d'étudier la faisabilité et la conception d'un tel mécanisme qui viendrait compléter les structures et initiatives existantes sans faire double emploi ;

2. Appuie la proposition de tenir une consultation avec les États membres de l'Union africaine en Afrique du Sud au début de mai 2011 pour présenter et examiner les conclusions - consultation dont les résultats seront intégrés dans le rapport que la Commission présentera au Conseil exécutif au Sommet de l'Union africaine prévu à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011;

Traduction certifiée par PCMS

3. Invite les États membres de l'Union africaine à appuyer les efforts de la Commission en contribuant à la phase de conception du mécanisme africain de mutualisation des risques;

4. Approuve ce processus interactif et s'engage à fournir un appui pour les discussions aux niveaux national et régional mentionnées ci-dessus.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L6

Changement climatique et développement durable en Afrique

La Conférence des ministres,

Notant que les changements climatiques ont des effets de grande portée sur la croissance, le développement humain, social et économique, la viabilité de l'environnement et la paix et la sécurité en Afrique ainsi que sur le développement durable en général, et que les effets négatifs se font particulièrement sentir sur les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement ainsi que sur les pauvres, en particulier les femmes et les enfants,

Reconnaissant que les changements climatiques peuvent gravement saper les progrès accomplis en vue du développement durable, y compris les cibles fixées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement ou bien offrir la possibilité de s'engager sur la voie d'un développement durable et notamment de passer à une économie verte, et qu'il sera crucial de faire les bons choix politiques pour éviter les impacts de ces changements ou les atténuer,

Appréciant la façon dont le septième Forum pour le développement de l'Afrique tenu en octobre 2010 sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique » a contribué à mobiliser l'appui de nombreuses parties prenantes à un haut niveau pour lutter contre le problème des changements climatiques en Afrique,

Se félicitant du lancement au Septième Forum pour le développement de l'Afrique du Programme « Climat pour le développement en Afrique » par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre effective de ce programme,

Consciente des incidences importantes qu'auront pour l'Afrique les résultats de la septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Durban, Afrique du Sud vers la fin de 2011, en particulier la conclusion d'un accord sur la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto,

Rappelant la décision de l'Assemblée générale de tenir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil en 2012 (Rio+20), et *notant* ses objectifs à savoir assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable, évaluer les progrès réalisés jusqu'ici et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des conclusions des principaux sommets sur le développement durable et faire face aux défis nouveaux et émergents,

Se félicitant de l'établissement d'un processus préparatoire régional associant la CEA, la CUA, la BAD, les CER, le PNUE, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies dans le but de soutenir convenablement les pays africains dans leurs préparatifs collectifs pour la Conférence,

1. S'engage à intégrer effectivement les préoccupations relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement en Afrique et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'adaptation aux

changements climatiques et d'atténuation de leurs effets qui mettent à profit les possibilités de transfert de technologie ainsi que les options de financement actuelles et futures au titre des changements climatiques telles que le Mécanisme de réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement-Plus et le mécanisme pour un développement propre ;

2. Demande aux partenaires de développement de l'Afrique de renforcer leur appui au programme de la Grande Muraille Verte, à ClimDev-Afrique et à ses trois organes de mise en œuvre, à savoir le Centre africain de politique climatique et le Groupe spécial sur les changements climatiques et la désertification, et remercie dans ce contexte les gouvernements de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède de leur appui généreux à ce programme;

3. Prie les États membres d'établir des mécanismes économiques, réglementaires et législatifs pour leur permettre de passer à des voies de développement par l'économie verte et de s'engager dans le processus préparatoire de la Conférence Rio+20 afin de participer efficacement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 ;

4. Engage la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à continuer d'œuvrer énergiquement pour que le programme ClimDev-Afrique profite aux pays africains et aux communautés économiques régionales et renforce les capacités de l'Afrique de faire face à ses problèmes de développement découlant des changements climatiques;

5. Demande en outre à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à d'autres partenaires de continuer d'aider les négociateurs et les décideurs africains chargés de la question des changements climatiques de sorte que l'Afrique continue de participer efficacement aux négociations internationales sur les changements climatiques;

6. Encourage la Commission économique pour l'Afrique et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement à approfondir leur coopération, notamment en assurant la mise en application effective du mémorandum d'accord que les deux institutions ont signé lors du septième Forum pour le développement de l'Afrique en octobre 2010.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L7

Financement de la santé en Afrique

La Conférence des ministres,

Ayant à l'esprit la Déclaration du Millénaire de 2000 et la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique adoptée par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine,

Rappelant la Déclaration de 2010 du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine sur la santé maternelle, néonatale et infantile et le développement en Afrique, qui réaffirmait l'engagement d'assurer un financement durable en augmentant l'enveloppe globale des ressources consacrées à la santé,

Se félicitant des conclusions de l'Examen décennal des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique et de la réalisation des cibles relatives à la santé intégrées aux Objectifs du Millénaire pour le développement,

Ayant à l'esprit les défis qui restent à relever dans le cadre des efforts consentis pour répondre aux problèmes de santé des plus vulnérables, y compris les enfants et les jeunes, et atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux dans le cadre desquels le moins de progrès a été enregistré, notamment la santé maternelle,

Reconnaissant qu'il est indispensable d'investir dans la santé pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, comme l'ont admis les chefs d'État africains dans la Déclaration sur la santé, base du développement,

Notant qu'une approche fondée sur l'équité et des investissements dans les éléments déterminants sociaux de la santé contribuent à de meilleurs résultats sur le plan de la santé,

Prenant acte des progrès accomplis par les États membres dans l'amélioration du financement de la santé depuis l'adoption de la Déclaration d'Abuja et *reconnaissant* la nécessité de continuer à augmenter les ressources destinées à la santé,

Se félicitant des efforts déployés pour trouver des solutions aux défis posés par le financement de la santé,

1. Appelle les États membres à augmenter les investissements dans la santé, y compris à en améliorer l'efficacité et l'utilité, par une planification et une budgétisation intégrées fondées sur des faits, la mutualisation des risques et le financement en fonction des résultats obtenus;

2. Invite les États membres, les institutions régionales et les partenaires de développement à mobiliser des ressources supplémentaires au moyen de mécanismes novateurs, notamment

l'allégement de la dette, des partenariats public-privé et l'imposition (des produits dangereux par exemple);

3. Exhorte les institutions régionales et les partenaires de développement à améliorer la coordination et l'harmonisation du soutien apporté aux priorités nationales en matière de santé de manière à assurer une meilleure santé aux populations africaines, en particulier aux groupes les plus vulnérables;

4. Invite les États membres à améliorer les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation dans la gestion des ressources consacrées à la santé;

5. Demande aux États membres de développer le secteur de la médecine traditionnelle en tant que stratégie complémentaire et viable de limitation des coûts et de combler l'écart entre l'accès et les besoins en matière de santé ;

6. Exhorte les États membres ayant des ressources humaines excédentaires dans le secteur de la santé à en déployer certaines vers les pays qui sortent de conflit et de catastrophes, sur la base d'accords bilatéraux ;

7. Encourage les ministres des finances et de la santé à établir des partenariats afin de mettre en œuvre des stratégies qui instaurent des liens avec d'autres secteurs pour réaliser des synergies intersectorielles;

8. Demande aux États membres de s'employer à se conformer d'ici 2015 à la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique, adoptée par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine ;

9. Exhorte les États membres, avec l'appui des partenaires de développement à partager les meilleures pratiques et connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud;

10. Demande aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements financiers et de programmer leurs ressources en temps opportun pour appuyer les processus et budgets nationaux;

11. Encourage à s'engager à établir des partenariats avec les ministères de la santé et d'autres parties prenantes compétentes, afin d'aboutir à de meilleurs résultats en matière de santé.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L8

Flux financiers illicites

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Soulignant la nécessité accrue de systèmes de gouvernance transparents et responsables en tant que pratiques optimales dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Se rendant compte que l'adoption de lois appropriées, une surveillance efficace, la responsabilisation et un contrôle financier dans des conditions de transparence sont autant de mesures importantes que les gouvernements des pays africains devraient prendre pour réduire et finalement éliminer les flux financiers illicites,

1. Adopte, pour lutter contre les flux financiers illicites, les mesures suivantes tendant à :

a) Déterminer la nature des flux financiers illicites et les types de tels flux;

b) Déterminer le niveau des flux financiers illicites;

c) Évaluer les incidences complexes et à long terme des flux financiers illicites sur le développement;

d) Sensibiliser les gouvernements et les citoyens africains, ainsi que les partenaires internationaux de développement, à l'ampleur et aux effets nuisibles des flux financiers illicites sur le développement, et mobiliser aussi la volonté politique pour soutenir la mise en place des règles et règlements nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites;

e) Renforcer la collaboration et la coopération entre les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires internationaux pour essayer de réduire les flux financiers illicites;

f) S'attaquer aux flux financiers illicites quittant l'Afrique en créant une institution ou un organisme spécifique, tel qu'un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites et lui donner les moyens de traiter avec efficacité du problème,

2. Encourage les États membres à intégrer les mesures définies ci-dessus dans leurs cadres et instruments politiques, juridiques et réglementaires.

3. Demande à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de jouer sans réserve un rôle de soutien dans la mise en œuvre des mesures définies ci-dessus.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L9

Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique

La Conférence des Ministres,

Rappelant sa résolution 856 (XLI), du 2 avril 2008, sur le renforcement de la recherche-développement et de l'innovation au service du développement socioéconomique de l'Afrique,

Considérant la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science et la technologie et la recherche scientifique pour le développement en Afrique telle qu'elle est consacrée dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et son Plan d'action consolidé sur la science et la technologie adopté en 2006 par la Conférence des ministres africains chargés de la science et de la technologie de l'Union africaine, dans la décision EC/CL/Dec.254 VIII,

Prenant acte avec satisfaction des résultats importants obtenus et des initiatives majeures lancées suite aux première et deuxième Conférences sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, tenues respectivement en mars 2008 et en juin 2010, et organisées par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires,

Reconnaissant les initiatives clefs prises depuis la deuxième Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique sur le thème « Science, innovation et entreprenariat », qui ont débouché sur :

a) la création du Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, destiné à aider les scientifiques, les innovateurs et les inventeurs à commercialiser le fruit de leurs travaux de recherche et inventions ;

b) l'instauration du Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, qui soutient l'innovation dans l'industrie pharmaceutique africaine qui en est encore à ses tout débuts et encourage l'innovation dans la découverte et la fabrication de médicaments ;

c) le lancement du projet African Science to Business Challenge qui vise à promouvoir la commercialisation des résultats obtenus par les chercheurs, en particulier les jeunes scientifiques africains,

d) le lancement du Réseau africain de développement et de transfert de technologies en tant que plate-forme destinée à stimuler le développement d'entreprises innovantes en Afrique,

e) la mise en place du Cadre africain pour l'innovation destiné à guider les pays dans la mise au point de systèmes d'innovation nationaux.

Traduction certifiée par PCMS

Soucieuse du rôle critique que la science, la technologie et l'innovation peuvent jouer dans l'accélération du développement et de la transformation économiques de l'Afrique, et la promotion d'une intégration régionale renforcée, tout en répondant aux besoins pressants et aux défis de développement du continent,

Prenant acte avec satisfaction de la direction prise par la Commission économique pour l'Afrique dans le lancement d'initiatives capitales pour contribuer à relier la science, la technologie et l'innovation au développement industriel et commercial,

1. Félicite la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour leur rôle moteur dans la continuité de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, laquelle est devenue la principale tribune d'interaction entre scientifiques, décideurs politiques et secteur privé ;

2. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de continuer à soutenir la mise en œuvre effective de ces initiatives pilotes ;

3. Invite les gouvernements africains et le secteur privé à appuyer les initiatives pan-africaines susmentionnées et à contribuer au Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, pour soutenir les innovateurs et les inventeurs africains, les femmes innovatrices en particulier ;

4. Lance un appel aux pays africains pour qu'ils renforcent leur régime de la propriété intellectuelle afin d'exploiter l'innovation au service des applications de la science et de la technologie, y compris la protection du savoir et des ressources biologiques autochtones nationaux, qui doivent faire l'objet de brevets en tant que sources de nature à créer des richesses,

5. Prie instamment les partenaires de développement de fournir le soutien nécessaire pour que les conclusions de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique puissent continuer d'être mises en œuvre.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L10

Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et ses résolutions ultérieures pertinentes sur la planification du programme,

Rappelant en outre la résolution 844 (XXXIX) du 15 mai 2006 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique,

Rappelant également la résolution 873 (XLIII) du 30 mars 2010 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, par laquelle la Conférence a entériné le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2012-2013,

Prenant acte avec satisfaction des efforts poursuivis par la Commission économique pour l'Afrique pour consolider les avantages tirés de son repositionnement en développant son action pour gagner en efficacité et en impact dans l'exécution du programme,

Exprimant sa satisfaction aux secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement qui ont renforcé leur partenariat et leur collaboration en vue d'une synergie et d'un impact accrus et afin d'éviter le chevauchement de leurs activités,

Se félicitant du recours systématique à une conception de la gestion axée sur les résultats dans la mise au point et dans l'exécution du programme,

Ayant examiné le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 figurant sous la cote E/ECA/COE/30/18,

1. Approuve le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 ;

2. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de veiller à ce que les ressources voulues soient fournies en vue de l'exécution effective du projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 ;

Traduction certifiée par PCMS

3. Prie instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que l'Afrique conserve un rang de priorité des plus élevés dans le programme de développement des Nations Unies afin de permettre aux pays africains d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de relever d'autres défis de développement ;

4. Lance un appel en faveur d'un recours accru à une conception de la gestion axée sur les résultats pour gagner en responsabilisation et en impact dans l'exécution du programme.

Traduction certifiée par PCMS

Projet de résolution L11

Sur l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 875 (XLIII) sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP),

Ayant reçu avec une grande satisfaction le rapport qui lui a été soumis sur les activités de l'Institut de développement économique et de planification au cours de l'année écoulée, qui fait état des progrès remarquables réalisés en ce qui concerne la gestion et l'exécution des programmes,

Constatant les mesures prises pour rénover les bâtiments de l'Institut et les efforts déployés pour mener des actions dynamiques de sensibilisation et de communication,

Prenant note du relèvement substantiel du niveau des contributions qu'apportent à l'Institut un nombre record de pays et des partenaires de développement,

Reconnaissant le rôle majeur de l'Institut en matière de renforcement des capacités, ainsi que le besoin pressant de rétablir les cadres de planification dans l'ensemble du continent,

Rappelant qu'elle a approuvé la demande faite par le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification d'accroître considérablement la subvention annuelle que l'Organisation des Nations Unies verse à l'Institut,

1. Félicite le Conseil d'administration et la Direction de l'Institut des succès enregistrés pour rétablir la capacité de l'Institut d'exécuter ses programmes ;

2. Demande à la Direction de la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre la pleine intégration du programme de l'Institut dans son programme de travail ;

3. Note avec satisfaction que les États membres et les partenaires de l'Institut africain de développement économique et de planification ont renouvelé leurs engagements en faveur de l'Institut et que nombre d'entre eux ont versé leur contribution ; et exhorte les États membres et les partenaires à maintenir leur appui à l'Institut en continuant d'acquitter leur contribution et en réglant tout éventuel arriéré ;

4. Réitère sa demande tendant à ce que la subvention de l'Organisation des Nations Unies à l'Institut africain de développement économique et de planification soit augmentée substantiellement et invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette demande, notamment en portant la résolution à l'attention du Conseil économique et social ;

Traduction certifiée par PCMS

5. Invite le Conseil économique et social à appuyer la demande d'augmentation substantielle de la subvention que l'Organisation des Nations Unies verse à l'Institut africain de développement économique et de planification afin de permettre à l'Institut de remplir sa mission avec efficacité à l'appui des efforts de renforcement des capacités de ses États membres.

6. Renouvelle la demande qu'elle a formulée au Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification de continuer à lui soumettre un rapport annuel sur les progrès réalisés en ce qui concerne les activités de l'Institut.

Traduction certifiée par PCMS